



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9246^e séance

Mercredi 18 janvier 2023, à 10 heures
New York

Président : M. Ishikane (Japon)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Agyeman
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cuba, Égypte, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République islamique d'Iran, Tunisie et Türkiye.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, à participer à la présente séance : S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Hameed Ajibaiye Opeloyeru, Observateur permanent à la Mission d'observation de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : En ce début d'année, un dangereux cycle de violence persiste sur le terrain, dans un contexte de tensions politiques accrues

et d'enlèvement du processus de paix. Les tendances violentes qui ont dominé les derniers mois de 2022 continuent de faire des ravages sur le plan humain. La violence doit cesser. Éviter de nouvelles pertes en vies humaines et inverser les tendances négatives sur le terrain doit être notre priorité collective. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif ultime : mettre fin à l'occupation, régler le conflit et concrétiser la solution des deux États.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9203), un nouveau Gouvernement israélien a été investi. Je saisis cette occasion pour féliciter le Premier Ministre Netanyahu. Je me réjouis à la perspective de continuer de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement israélien.

Malgré la complexité des problèmes, je réaffirme l'attachement de l'ONU à aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à une paix durable. L'ONU et ses partenaires ont participé, et continuent de participer aux efforts pour améliorer la situation sur le terrain. J'exhorte toutes les parties à réduire les tensions et à prendre des mesures concrètes pour établir un horizon politique conforme aux priorités que j'ai présentées au Conseil de sécurité en novembre.

Autotal,entrele8décembreetle13janvier,14Palestiniens, dont cinq enfants, ont été tués et 117, dont trois femmes et 18 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations et d'affrontements, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents et dans le cadre d'opérations de perquisition et d'arrestation. Des colons et d'autres civils israéliens ont perpétré 63 attaques contre des Palestiniens, faisant 28 blessés, dont six enfants, et/ou endommageant des biens palestiniens.

Selon des sources israéliennes, cinq civils israéliens, dont trois femmes, et quatre membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés par des Palestiniens au cours d'attaques et d'affrontements, ainsi que dans des incidents impliquant des jets de pierres et de cocktails Molotov, entre autres. Au total, les Palestiniens ont perpétré quelque 89 attaques contre des civils israéliens, dont 57 étaient des jets de pierres, faisant des blessés et/ou endommageant des biens israéliens.

Les opérations israéliennes de perquisition et d'arrestation, notamment dans la zone A de la Cisjordanie occupée, ont fait un grand nombre de victimes palestiniennes, beaucoup de ces opérations ayant donné lieu à des échanges armés. Au total, 10 Palestiniens ont

été tués, dont trois enfants, et 86 blessés, ainsi que trois membres des forces de sécurité israéliennes au cours de la période considérée.

C'est dans le nord de la Cisjordanie, notamment dans la province de Jénine, que le nombre de victimes est resté le plus élevé, à savoir trois Palestiniens tués le 8 décembre lors d'une opération de perquisition et d'arrestation qui a donné lieu à un échange de tirs entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes ; une jeune fille de 15 ans tuée lors d'une opération de perquisition et d'arrestation dans le camp de Jénine le 11 décembre ; deux Palestiniens, dont un garçon de 17 ans, tués lors d'un échange de tirs avec les forces de sécurité israéliennes dans le cadre d'une démolition punitive dans le village de Kafr Dan, le 2 janvier ; et, enfin, le 12 janvier, deux Palestiniens tués au cours d'une opération militaire menée à Qabatiyé, au cours de laquelle des échanges de tirs ont été signalés.

La violence a continué de toucher les enfants, cinq enfants palestiniens ayant été tués au cours de la période considérée. Le 8 décembre, les forces de sécurité israéliennes ont tué un garçon de 16 ans dans la communauté d'Aboud, près de Ramallah, alors qu'il s'apprêtait apparemment, avec quatre autres personnes, à jeter des pierres sur des véhicules israéliens et à les asperger de peinture. Le 3 janvier, un garçon de 15 ans a été tué par les forces de sécurité israéliennes dans le camp de Dheiché, à Bethléem ; des Palestiniens lançaient des pierres et des cocktails Molotov en direction des forces de sécurité israéliennes, et le garçon aurait été en train d'allumer un cocktail Molotov au moment où il a été abattu. Le 5 janvier, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 16 ans au cours d'une opération d'arrestation dans le camp de réfugiés de Balata, à Naplouse. Le garçon a, semble-t-il, été mêlé à un échange de tirs entre les forces de sécurité israéliennes et des Palestiniens armés.

Les violences des colons se sont également poursuivies durant la période considérée. Le 16 décembre, un jeune Palestinien de 16 ans a été agressé et blessé par un groupe de colons – venant a priori de la colonie de Yitzhar – qui est entré dans le village de Madama, près de Naplouse, et a attaqué des maisons et des véhicules palestiniens à coups de pierres.

Le 11 janvier, un Palestinien de 18 ans a poignardé et blessé un civil israélien près de l'avant-poste de colonie de Havat Yehuda, dans les collines du sud d'Hébron. Le Palestinien a ensuite été abattu par un Israélien armé.

Le 13 janvier, un groupe de colons israéliens a attaqué un groupe de Palestiniens et de ressortissants étrangers qui se promenaient près de Jéricho, selon les récits de témoins oculaires et les images vidéo de l'incident. Deux femmes auraient été blessées.

Je réaffirme que les auteurs de tous les actes de violence doivent être tenus responsables et promptement traduits en justice. Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et n'avoir recours à la force létale que lorsque c'est absolument inévitable pour protéger des vies. Je suis particulièrement consterné par le fait que des enfants continuent d'être victimes de la violence. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences ni être mis en danger.

En ce qui concerne les faits nouveaux liés à la colonisation, le 2 janvier, le Gouvernement israélien a informé la Haute Cour de justice de son intention de légaliser, en vertu du droit israélien, l'avant-poste de colonie de Homesh en abrogeant une partie de la loi sur le désengagement de 2005. Construit sur des terres palestiniennes privées, l'avant-poste consiste en une école religieuse et était auparavant une colonie qui avait été démolie en vertu de la loi de 2005. Le même jour, la Cour a rendu une décision donnant 90 jours à l'État pour s'expliquer sur les raisons pour lesquelles l'avant-poste ne devrait pas être évacué, et les titulaires de droits palestiniens n'étaient pas autorisés à exercer leurs droits. J'indique une nouvelle fois que toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles demeurent un obstacle important à la paix.

Les démolitions et confiscations de biens appartenant à des Palestiniens restent vivement préoccupantes. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 126 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et sept à Jérusalem-Est, déplaçant 127 Palestiniens, dont 60 enfants. Ces démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne disposaient pas de permis de construire délivrés par Israël, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens.

Nous avons également assisté à plusieurs autres faits nouveaux préoccupants à Jérusalem. Le 27 décembre, des colons israéliens accompagnés des forces de sécurité israéliennes ont pris le contrôle par la force d'une parcelle de terres agricoles louées par une famille palestinienne à l'Église orthodoxe grecque depuis 1931 dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est

occupée. Les forces israéliennes ont arrêté au moins cinq Palestiniens qui manifestaient contre cette saisie. Les colons soutiennent qu'ils ont acheté les terres à l'Église orthodoxe grecque, dans le cadre d'un accord que l'Église a rejeté comme étant frauduleux.

Le 1^{er} janvier, dans un acte ignoble, une trentaine de pierres tombales ont été profanées au cimetière protestant du mont Sion, à Jérusalem. L'archevêque anglican de Jérusalem a qualifié l'attaque de « crime de haine évident », tandis que le Ministère israélien des affaires étrangères l'a qualifiée d'« affront à la religion ». Le 6 janvier, deux Israéliens âgés de 14 et 18 ans ont été arrêtés pour cet acte et, selon une déclaration publiée par la police israélienne à la suite d'une enquête, un acte d'accusation officiel est attendu.

Comme nous l'avons souligné dans notre exposé au Conseil de sécurité du 5 janvier (voir S/PV.9236), le 3 janvier, le nouveau Ministre israélien de la sécurité nationale a effectué une visite des Lieux saints de Jérusalem. Cette visite a été condamnée par l'Autorité palestinienne et les responsables jordaniens, entre autres, qui ont déclaré qu'il s'agissait d'une provocation et d'une violation du statu quo. Après cette visite, de hauts responsables israéliens, y compris le Cabinet du Premier Ministre, ont réaffirmé que le Gouvernement s'engageait à respecter le statu quo et déclaré que cette visite ne constituait pas une entorse à ce dernier. Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties à s'abstenir de toute mesure susceptible d'aggraver les tensions dans les Lieux saints et aux alentours, et à respecter le statu quo, conformément au rôle spécial du Royaume hachémite de Jordanie.

Le 30 décembre 2022, l'Assemblée générale a adopté une résolution intitulée « Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est » (résolution 77/247 de l'Assemblée générale), qui comprend une demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice concernant l'occupation israélienne du territoire palestinien. En réponse, le 6 janvier, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a approuvé une série de mesures à l'encontre de l'Autorité palestinienne, notamment le transfert d'environ 39 millions de dollars de recettes fiscales perçues par Israël au nom de l'Autorité palestinienne aux familles des Israéliens tués dans des attaques palestiniennes. Le 8 janvier, le Ministre israélien des finances a chargé les autorités fiscales de procéder à la retenue des recettes fiscales palestiniennes

pour réparer ces dommages. Je suis vivement préoccupé par les conséquences de ces mesures sur la situation financière de l'Autorité palestinienne.

Le 8 janvier également, le Ministre israélien de la sécurité nationale a émis une directive à l'intention de la police israélienne en vue de renforcer l'application des mesures relatives au retrait des drapeaux palestiniens des espaces publics en Israël et à Jérusalem-Est occupée.

Le 16 janvier, une déclaration a été publiée et signée par 39 États Membres, réaffirmant leur appui à la Cour internationale de Justice, au droit international et au multilatéralisme et exprimant leur profonde inquiétude quant à la décision prise par le Gouvernement israélien d'imposer des mesures punitives à la suite de la demande d'avis consultatif adressée par l'Assemblée générale à la Cour internationale de Justice.

S'agissant de la bande de Gaza, l'ONU a continué de fournir une aide indispensable dans le domaine humanitaire et en matière de développement. De plus, je mène sans relâche une action diplomatique en vue d'assouplir davantage les restrictions à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza. Malgré ces efforts, la situation socioéconomique reste très préoccupante, les restrictions d'accès continuant de se répercuter sur l'acheminement de l'aide. Actuellement, environ 300 membres du personnel des Nations Unies et des partenaires de mise en œuvre se sont vu refuser un permis ou n'ont pas encore reçu de réponse à leur demande. Pendant la période considérée, près de 500 nouveaux permis pour besoins économiques ont été délivrés, portant le total à plus de 16 000, tandis que le nombre de permis accordés aux commerçants et hommes d'affaires est globalement resté le même.

Le 30 décembre, Israël a repris les livraisons de poisson de Gaza vers la Cisjordanie. Je me félicite du règlement de cette question et de la levée de l'interdiction de sortie, qui était en vigueur depuis le 7 novembre. Même s'il est crucial d'avancer régulièrement sur ces questions, aucun appui d'ordre humanitaire ou économique ne réglera à lui seul la situation à Gaza ou, plus globalement, le conflit. Des solutions politiques sont aussi nécessaires. Il n'y a pas de solution facile. L'objectif ultime reste la levée complète des bouclages, conformément à la résolution 1860 (2009), et la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous une autorité nationale palestinienne unique et légitime, qui fait partie intégrante d'une solution prévoyant deux États.

Je vais brièvement évoquer la région. Dans le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie continue d'être respecté globalement, en dépit de plusieurs violations de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Il est toujours indispensable que les parties respectent les obligations qui leur incombent aux termes de l'Accord et préviennent les risques d'escalade.

Le Liban n'a toujours pas de président et a un Gouvernement intérimaire. Parallèlement, la situation le long de la Ligne bleue reste calme, sans aucun incident majeur. L'ONU s'enquiert auprès des autorités libanaises des suites de l'incident survenu en décembre qui a entraîné la mort d'un soldat de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et en a blessé trois autres.

Les 9 et 10 janvier, de hauts fonctionnaires de Bahreïn, d'Égypte, d'Israël, du Maroc, des Émirats arabes unis et des États-Unis se sont réunis à Abou Dhabi pour la réunion inaugurale des groupes de travail du Forum du Néguev. Au cours de cette réunion, le cadre de coopération régionale du Forum du Néguev a été publié. Les participants y ont affirmé, entre autres, que les nouvelles relations régionales peuvent être exploitées pour imprimer dans les relations israélo-palestiniennes une impulsion propice à un règlement négocié du conflit israélo-palestinien.

Les Israéliens et les Palestiniens restent aujourd'hui sur une trajectoire de collision, dans un contexte d'escalade politique et de discours incendiaires, ainsi que de violence accrue en Cisjordanie, autant d'éléments aux conséquences potentiellement graves. Il faut de toute urgence un leadership politique courageux propre à générer l'élan nécessaire pour transformer la dynamique actuelle. Il est impératif que les deux parties s'abstiennent, y compris sur les Lieux saints à Jérusalem, d'actes de provocation et de mesures unilatérales qui compromettent la stabilité et la capacité de parvenir à une paix négociée.

Je réitère mon appel de novembre dernier en faveur de mesures concrètes immédiates pour inverser les tendances négatives sur le terrain, renforcer l'Autorité palestinienne et améliorer l'accès et la circulation des Palestiniens, tout en veillant à ce que l'activité économique palestinienne ait la marge de manœuvre nécessaire.

En l'absence d'efforts concertés et collectifs de tous, accompagnés du soutien ferme de la communauté internationale, les fauteurs de troubles et les extrémistes

continueront de jeter de l'huile sur le feu et nous nous éloignerons encore davantage d'un règlement pacifique du conflit.

L'ONU reste déterminée à soutenir la fin de l'occupation et la mise en œuvre d'une solution prévoyant deux États, avec un État palestinien indépendant et souverain, dans les frontières de 1967, et Jérusalem pour capitale des deux États, conformément aux résolutions des organes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et notamment d'avoir organisé un débat ministériel sur l'état de droit (voir S/PV.9241). Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante.

Je tiens à accueillir chaleureusement et à féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Équateur, le Japon, Malte, le Mozambique et la Suisse, et à les assurer de notre soutien dans l'accomplissement de leurs tâches, conformément à la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, je fais mes adieux à l'Inde, à l'Irlande, au Kenya, au Mexique et à la Norvège et les remercie très sincèrement. Les cinq nouveaux membres sont des amis, tout comme les membres sortants.

Je tiens enfin à remercier M. Tor Wennesland de son exposé.

La paix reste une possibilité. Je ne le dis pas à la légère, mais le cœur lourd, car des Palestiniens sont tués chaque jour. Nous ne sommes qu'à la deuxième semaine de la nouvelle année que, déjà, 15 Palestiniens ont été tués, dont quatre enfants. Et pourtant, je le répète, la paix reste une possibilité. Sa probabilité s'amenuise chaque jour, mais elle est encore possible. Notre réalité n'est pas une fatalité ; elle peut être modifiée, mais seulement si le Conseil et la communauté internationale sont prêts à prendre des mesures immédiates, soutenues et collectives, fondée sur le droit international, pour y parvenir. Il y a un choix à faire, et on ne peut plus le reporter. L'inaction est, était et sera toujours le mauvais choix. En cas de doute, il faut analyser la situation sur le terrain. Elle montre à quoi mène l'inaction.

Nous sommes confrontés à une situation absurde dans laquelle ceux qui violent la loi bénéficient de l'impunité et ceux qui doivent être protégés par la loi subissent une punition collective. Israël estime que le monde ne peut pas lui demander de répondre de ses mesures unilatérales illégales, et pourtant il se permet de nous punir pour avoir eu recours à des mécanismes multilatéraux légitimes.

Le dernier exemple en date est la décision d'Israël d'imposer des sanctions au peuple, à la société civile et aux dirigeants palestiniens, en réponse à une résolution de l'Assemblée générale demandant un avis consultatif à la Cour internationale de Justice. Nous avons agi conformément à notre droit démocratique, en nous tournant vers l'Assemblée et en cherchant, de manière pacifique, civilisée et légale, à obtenir le soutien de la majorité de ses membres pour une résolution visant à demander un avis consultatif à la Cour. Que nous est-il arrivé, à nous et à nos amis ? Nous avons été punis.

Néanmoins, plus de 100 pays, nombre qui augmente d'heure en heure, ont, y compris au moyen d'une déclaration commune, condamné ces mesures punitives qui attaquent le cœur du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur le droit et ont demandé leur annulation. De plus, le Secrétaire général a clairement condamné les représailles initiées à la suite du recours à la Cour internationale de Justice. Je suis persuadé que de nombreux pays, membres et non membres du Conseil, exprimeront une position similaire au cours de notre débat d'aujourd'hui.

Le représentant d'Israël a déclaré que « les Palestiniens font des institutions internationales une arme dans leur jihad contre l'État juif » (S/PV.9236, p.15). C'est une déclaration martiale et incendiaire, qui incite à un dangereux conflit religieux. Les responsables israéliens ont parlé d'un acte de « terrorisme politique », ajoutant, à propos de la déclaration commune condamnant les mesures punitives, qu'« il s'agit d'une déclaration dénuée de sens, et chaque pays qui l'a signée n'a fait que jeter de l'huile sur le feu de l'incitation à la violence et du terrorisme des Palestiniens ». Il s'agit du procès le plus absurde du monde, dans lequel la victime est punie, et le témoin est accusé par l'auteur du crime, qui prétend être la victime.

Il ne s'agit pas d'un incident isolé. Il s'inscrit dans une longue tradition. Netanyahu a déclaré, après l'ouverture de l'enquête de la Cour pénale internationale (CPI), que « lorsque la CPI enquête sur Israël pour de faux crimes de guerre, c'est de l'antisémitisme à l'état

pur », ajoutant « nous nous battons de toutes nos forces contre cette perversion de la justice ».

En 2016, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), le représentant d'Israël d'alors a déclaré que cette résolution était une victoire pour le terrorisme, la qualifiant de « décret maléfique » (S/PV.7853, p.17). Les représentants israéliens vivent dans une dimension parallèle, où le monde entier a tort et où ils ont raison. Ils ont qualifié l'ONU de moralement défailante. Ils ont attaqué les pays qui ont voté pour des projets de résolution relatifs à la Palestine, de leurs alliés les plus proches à leurs ennemis proclamés, sans distinction. Ils ne font preuve d'aucun respect, d'aucune considération ni d'aucun égard pour qui que ce soit et exigent pourtant le respect de tous, même lorsqu'ils enfreignent les règles les plus fondamentales du droit international. Ils disent qu'ils ne toléreront aucune pression, mais ils n'hésitent pas à intimider les pays en public et en privé. L'ancien et l'actuel Premiers Ministres se targuent d'avoir contacté 50 chefs d'État et de gouvernement pour faire pression sur eux afin qu'ils ne votent pas pour un projet de résolution en faveur d'une saisine de la Cour internationale de Justice et qu'ils ne signent pas la déclaration condamnant les pressions et les sanctions contre le peuple palestinien.

Où réside le problème ? Est-ce dans les vues que les membres du Conseil expriment, comme le dit Israël, ou est-ce dans l'impunité dont jouit Israël ? Israël pourrait-il agir de la sorte si un responsable israélien avait été tenu de répondre d'un seul de ses actes ? Qui a été tenu de rendre des comptes pour le déplacement forcé de Palestiniens au cours des dernières décennies ? Qui a été tenu de rendre des comptes pour les colonies de peuplement israéliennes ? Qui a été tenu de rendre des comptes pour le meurtre et la mutilation de Palestiniens, y compris d'enfants ? Qui a été tenu de rendre des comptes pour ses arrestations arbitraires massives de centaines de milliers de Palestiniens et pour la conservation, à ce jour, de centaines de dépouilles de Palestiniens, privant leurs familles de la possibilité d'enterrer leurs proches dans la dignité, parfois depuis des décennies ? Que l'on me donne un nom, n'importe lequel. Israël doit savoir que ses agissements dictent les réactions du Conseil. Israël doit renoncer à l'occupation coloniale pour se conformer à la loi, et non attendre du monde qu'il renonce à ses règles et principes pour s'adapter à son occupation coloniale.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, nous avons décidé de bâtir un ordre international fondé sur le

droit, lorsque nous tous, la communauté internationale, avons créé l'Organisation des Nations Unies. Nous avons édicté des règles, non pas contre certains mais pour le bien de tous, afin de promouvoir un monde plus juste et plus pacifique. Il y a deux principes cardinaux au cœur de notre ordre international fondé sur le droit : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. La Palestine est l'exemple même de la négation du premier et de la violation du second. La première étape pour faire respecter ces principes et empêcher leur violation est de mettre fin aux mesures unilatérales illégales, notamment à Jérusalem, y compris celles qui visent à porter atteinte au statu quo historique et à la tutelle hachémite.

Le Gouvernement israélien dit ouvertement ce qu'il a l'intention de faire et agit en conséquence. Son programme est de promouvoir les colonies de peuplement et l'annexion, ainsi que la discrimination et l'oppression systémiques, et il ne s'en cache pas, il suffit de consulter le site Web du Premier Ministre Netanyahu pour le comprendre. Il ne reconnaît nos droits nulle part et proclame des droits pour ses colons partout. Israël a souvent nié non seulement nos droits, mais aussi notre existence même en tant que nation. L'interdiction par Israël du déploiement du drapeau palestinien dans l'espace public est la dernière manifestation en date de ce déni.

Le drapeau palestinien flotte ici, devant le bâtiment de l'ONU, et à l'intérieur du bâtiment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il est brandi par des millions de personnes aux quatre coins du monde, comme nous pouvons le voir lors des matchs de football à Doha, en Irlande, en Écosse, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Brésil, en Argentine et au Chili, et dans bien d'autres pays. Et il continuera à flotter dans le ciel de la Palestine, quelles que soient les lois et les règles promulguées par Israël. Il s'agit d'une action pacifique menée par une population pour honorer et respecter son drapeau national. Et nous sommes reconnaissants de l'appui que nous apportent celles et ceux qui hissent notre drapeau partout dans le monde, pour manifester leur solidarité avec le peuple palestinien et appuyer ses droits. Israël croit toujours qu'il est possible d'instaurer la paix en écrasant les Palestiniens. S'il existait une telle voie vers la paix, Israël l'aurait déjà trouvée. Il ne sera pas possible d'instaurer la paix en niant notre existence. La paix naîtra de la reconnaissance de notre terrible sort et de nos droits.

La paix est toujours possible ; elle est moins probable chaque jour qui passe, mais toujours possible. Quels que soient les moyens d'action et les outils dont disposent les membres du Conseil et quelle que soit leur influence, ils doivent les mettre à profit maintenant, car plus tard, cela n'aura plus d'importance. La paix est encore possible si les membres s'opposent aux suprémacistes, encouragent Israël à mettre fin à l'occupation, fassent en sorte que les responsables de l'annexion rendent des comptes, reconnaissent l'État de Palestine et rejettent l'État des colons dans le territoire occupé. Je demande instamment aux membres de le faire maintenant dans l'intérêt de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Ce à quoi nous venons d'assister est, comme toujours, une prestation cinématographique de fausse victimisation digne d'être primée aux Oscars. Dans la lettre qu'il a envoyée seulement hier, comme il en a l'habitude parce qu'il ne veut pas que nous puissions vérifier les faits, et dans sa performance enflammée d'aujourd'hui, le représentant palestinien s'est posé en victime, fabulant au sujet d'actes de violence et de brutalité non provoqués et expliquant comment des résolutions inoffensives et innocentes de l'ONU n'ont pas tardé à déclenché de graves conséquences, de la part d'Israël, bien sûr. Toutefois, cette mascarade repose sur un tissu de mensonges. Elle dénature complètement les faits et déforme la réalité.

Il est temps que le Conseil connaisse la vérité, dont je vais par conséquent lui donner une explication claire. Nous n'arrêtons pas d'entendre dire, encore et encore, que l'année dernière a été la plus meurtrière que les Palestiniens aient connue. Nous l'avons entendu à la fois du représentant palestinien et de M. Wennesland, et nous l'avons déjà lu dans maints rapports de l'ONU. Cependant, ces chiffres, ces statistiques ne constituent pas des faits, pas plus qu'on ne peut les qualifier de factuels, loin s'en faut. Il s'agit d'éléments basés sur une méthode fondamentalement fallacieuse et biaisée, une méthode discriminatoire qu'Israël ne saurait accepter, dans la mesure où, tout en étant discriminatoire envers les victimes israéliennes, elle exagère les chiffres palestiniens. J'ai personnellement soulevé le problème sans ambiguïté auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que d'autres organes officiels de l'ONU.

Lorsqu'elle compile ces statistiques déformées et ces fausses données, l'ONU prend chaque déclaration

palestinienne de décès ou de blessure pour argent comptant. Il n'y a pas d'enquête ni de recoupement des faits, et pas le moindre contrôle de véracité. Les déclarations sont simplement acceptées en l'état. Par ailleurs, ces signalements et ces chiffres sont communiqués sans aucun contexte, alors que c'est précisément le contexte qui fait la différence. Il en résulte une accumulation de mensonges et de demi-vérités qui racontent une histoire inventée de toutes pièces.

Je vais préciser ce que j'entends par là. Dans sa lettre du 17 janvier 2023 au Président du Conseil de sécurité, le représentant palestinien parle, par exemple, de Hamdi Shaker Abu Dayyeh, qui aurait été abattu de sang-froid. Ce que mon collègue a oublié d'indiquer, c'est que Hamdi, terroriste qui sera glorifié par le Hamas à titre posthume, constituait une menace imminente. Il était en train de tirer sur des soldats, au moment il a été tué, et cela s'est produit le lendemain même du jour où il avait ouvert le feu sur un bus israélien. On peut également citer Ahmad Kahla, dont il est aussi question dans la lettre palestinienne envoyée hier. À en croire cette lettre, Ahmad aurait été littéralement exécuté par des soldats. Mais que faisait Ahmad juste avant d'être abattu ? Il était à la lutte avec un soldat en vue de lui voler son arme.

Hamdi et Ahmad ne sont pas des cas isolés. La grande majorité des morts et blessés palestiniens n'ont rien de civils innocents qui vaquent à leurs occupations. Ce sont des terroristes, neutralisés alors qu'ils se livraient à des actes de violence. Les membres du Conseil voient-ils à présent pourquoi le contexte est crucial ? Quand on ne raconte que la moitié d'une histoire, ce n'est pas une demi-vérité qui en ressort, mais un complet mensonge.

Cela dit, les inventions des statistiques ne s'arrêtent malheureusement pas là. Tandis que les pertes palestiniennes sont déformées et manifestement exagérées, pour y inclure des blessures momentanées comme celles causées par des gaz lacrymogènes, les chiffres concernant les Israéliens tués ou blessés par des terroristes palestiniens sont très nettement minorés, et ignorés. D'après le rapport de l'ONU présenté aujourd'hui, seuls 20 Israéliens ont été tués par des terroristes en 2022, alors que leur nombre s'élève en réalité à 31. Il en va de même pour les Israéliens blessés. L'ONU en recense 253, alors que le nombre réel s'élève à 418. L'écart entre les chiffres rapportés et les données factuelles se monte à plusieurs centaines d'individus. Tout porte à croire que les tués et blessés chez les Israéliens ne comptent pas. En tout cas, le décompte réel, qui

n'est pas communiqué au Conseil de sécurité, dresse un tableau radicalement différent de ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Il s'est peut-être agi de l'année la plus meurtrière, mais uniquement pour les terroristes palestiniens, et cette année a clairement vu le plus grand nombre d'attentats terroristes perpétrés contre des Israéliens et le plus grand nombre de pertes israéliennes en une décennie. J'invite chacun à vérifier la moindre de mes affirmations. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, 5 434 attaques terroristes ont été perpétrées contre des Israéliens, 418 personnes ont été blessées et 31 ont été tuées. Ne serait-ce qu'au cours des deux premières semaines de 2023, les Palestiniens ont déjà perpétré 22 attentats contre les Israéliens.

Ce dont le Conseil a vent n'est que discrimination évidente et mensonges flagrants, et telles sont les informations qui lui sont servies avant chaque séance. Israël n'accorde pas une once de crédit aux rapports qui les contiennent, et je tiens à dire clairement qu'à compter de la présente séance, je consacrerai l'essentiel de mes discours à dévoiler les mensonges et les déformations qui sous-tendent les assertions diffamatoires des Palestiniens. J'exposerai les faits au Conseil. Par conséquent, au représentant palestinien, qui semble avoir quitté la salle, je dis : épargnez-nous votre pantomime de victime. Dorénavant, je me servirai de ces débats pour dévoiler vos mensonges aux yeux du monde.

Toutefois, la violence et la brutalité présumées ne sont pas la seule tromperie que j'entends réfuter aujourd'hui. Il y a un autre mensonge calomnieux dont il faut s'occuper. Ces derniers jours, la communauté internationale a une fois de plus été cooptée par les Palestiniens pour soutenir une nouvelle déclaration trompeuse et préjudiciable. Selon la version déformée que les Palestiniens font valoir, l'Assemblée générale a adopté une résolution innocente et inoffensive qui demande seulement un avis consultatif impartial de la Cour internationale de Justice (résolution 77/247 de l'Assemblée générale). Pourtant, sans la moindre provocation, Israël a soudainement décidé de prendre des mesures unilatérales. Rien n'est moins vrai. La seule mesure unilatérale qui ait été prise c'est en fait l'élaboration tendancieuse de cette résolution toxique et destructrice.

Les faits sont simples, et je suppose que les membres du Conseil s'en souviennent. La résolution 77/247 de l'Assemblée générale n'est jamais qu'une parmi la dizaine de résolutions hostiles à Israël qui sont adoptées chaque année, invariablement. Tout le monde

sait que ce sont les Palestiniens qui sont derrière ces résolutions dénuées d'objectivité. Ils concoctent les idées, rédigent les projets et conspirent pour faire adopter les textes en s'appuyant sur la majorité automatique politisée des Nations Unies contre Israël. C'est là que le parti pris institutionnalisé contre Israël à l'ONU trouve sa source.

En cette année où une guerre faisait rage en Europe, où l'Iran, tout en assassinant et exécutant des manifestants, s'apprêtait à devenir une puissance nucléaire, où la Corée du Nord procédait à un nombre sans précédent de tirs d'essai de missile et où des régimes voyous et des groupes terroristes continuaient de semer le chaos dans le monde entier, cette institution a jugé bon d'adopter 15 résolutions condamnatoires à l'encontre d'Israël. Les membres savent-ils combien de résolutions condamnatoires ont été adoptées contre le reste du monde, tous pays confondus ? Au total, il y en a eu 13. Il y a donc eu plus de résolutions visant Israël que le reste du monde, tous pays confondus. Je ne vois pas qui oserait encore me dire qu'il n'y a pas de parti pris institutionnalisé contre Israël à l'ONU.

Pour en revenir à la résolution concernant la Cour internationale de Justice, il ne s'agissait pas simplement d'une façon de plus pour les Palestiniens d'essayer de régler le conflit. C'était plutôt, à l'évidence, une démarche unilatérale engagée par les Palestiniens dans le seul but de détruire Israël en tant qu'État juif. Cela n'a cependant rien de nouveau. La destruction de l'État juif a toujours été l'unique objectif des Palestiniens, et ils entendent y parvenir par n'importe quel moyen. Ils essaient depuis la création de l'État d'Israël, ils essayaient même avant, et ils essaient encore aujourd'hui.

L'une des armes qu'ils emploient dans ce jihad consiste dans la manipulation et le détournement des organes internationaux. Ils les instrumentalisent pour forcer Israël à céder à leurs exigences, à toutes leurs exigences. Or, face à une telle menace, Israël refuse de rester dans l'ombre, sans réagir. De leur incitation sans fin au terrorisme et des fonds qu'ils y consacrent à la glorification des terroristes et à la politique du rejet constant, les Palestiniens ne sont clairement pas intéressés par la paix, le dialogue ou la négociation. Tout ce qui les intéresse se résume à l'utilisation de n'importe quelle forme de terreur pour annihiler l'État juif.

Il se trouve que la terreur se présente sous bien des formes. Le terrorisme est fondamentalement un moyen d'effrayer les gens pour qu'ils cèdent à des exigences. Cela peut passer par des actes physiques de

terrorisme violent, mais il existe d'autres manières. Les Palestiniens ont maîtrisé une autre tactique terroriste : en manipulant et en instrumentalisant les organisations internationales, ils cherchent à forcer Israël à accéder à toutes leurs demandes. C'est de la terreur multilatérale. Autre exemple, les Palestiniens ont réussi à convaincre la majorité partielle anti-Israël au Conseil des droits de l'homme de consacrer un tiers de ses commissions d'enquête aux enquêtes sur Israël. Les Palestiniens ont également ajouté la Cour pénale internationale à leur arsenal d'armes de terreur multilatérale. La résolution 77/247 de l'Assemblée générale, qui vise à manipuler la Cour internationale de Justice, est l'exemple le plus récent de leur terreur multilatérale, qui fait partie d'une stratégie mûrement réfléchie. Il s'agit là d'une démarche unilatérale de recourir à la terreur multilatérale.

N'oublions pas que, dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre 2021 (voir A/76/PV.12), le Président Abbas a lancé ouvertement des menaces contre Israël sur la scène internationale. Fidèle à la logique palestinienne de rejet, il a lancé un ultimatum : soit Israël se plie à toutes les exigences des Palestiniens, en faisant une croix sur les négociations ou les concessions mutuelles, soit il fait appel à l'ONU pour abuser du pouvoir de la Cour internationale de Justice. Si le fait de poser un ultimatum à Israël n'est pas une mesure unilatérale, alors je ne sais pas ce que c'est. Un an plus tard, le Président Abbas a mis sa menace à exécution. Il a exploité la majorité anti-Israël politisée à l'ONU pour adopter une résolution incarnant par excellence les mesures unilatérales. Il suffit de lire la résolution 77/247 pour comprendre ce que je veux dire. Non seulement elle passe sous silence les actes d'incitation et de terreur palestiniens et le contrôle de Gaza par le Hamas, mais elle est également rédigée de telle manière que la culpabilité d'Israël est établie à l'avance. Il ne reste plus qu'à la Cour internationale de Justice de décider de la sévérité de sa punition.

En outre, comme les membres le savent, il n'y a pas eu de négociations réelles ou de fond sur cette résolution de l'Assemblée générale. Tout comme les Palestiniens ont posé un ultimatum à Israël, la résolution a été présentée à la communauté internationale comme un fait accompli. La résolution a été acceptée et un vote a eu lieu. La majorité anti-israélienne habituelle a été exploitée et cette résolution destructrice a été adoptée. C'est ainsi que les Palestiniens ont réussi à manipuler et à instrumentaliser la Cour internationale de Justice dans leur guerre jihadiste de terreur multilatérale contre Israël.

Lorsqu'il est confronté à la menace de la terreur, Israël agit pour se défendre, comme tout pays le ferait. Par conséquent, face au dernier acte unilatéral de terreur multilatérale perpétré par les Palestiniens, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Chaque mesure prise par Israël en réponse à la résolution destructrice de l'Assemblée générale était non seulement justifiée et légale, mais aurait dû être prise depuis bien longtemps. Par exemple, la compensation des fonds versés aux terroristes par l'Autorité palestinienne, conformément à sa politique du « payer pour tuer », est une loi en Israël, ce qui est compréhensible. Il ne s'agit pas d'une nouvelle loi, mais d'un volet de la stratégie justifiée de lutte contre le terrorisme et tout acte d'incitation au terrorisme.

Néanmoins, la seule raison pour laquelle Israël n'avait pas appliqué ces mesures est que nous ne voulions pas porter atteinte aux perspectives de dialogue. Toutefois, avec l'adoption de la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, les Palestiniens ont complètement détruit toute perspective de dialogue ou de réconciliation. Ils ont montré qu'ils n'étaient pas intéressés par le dialogue. Je tiens à rappeler que j'en ai averti les États Membres pendant le vote sur cette résolution (voir A/77/PV.56). J'ai dit à la Quatrième Commission que les mesures unilatérales donneraient lieu à des mesures unilatérales et qu'Israël devait se défendre contre ces menaces.

Malgré les efforts disproportionnés qui sont déployés pour diaboliser Israël et le montrer du doigt, Israël n'est absolument pas à l'origine du conflit. La seule chose qui a toujours fait obstacle à une solution est la politique systématique de rejet des Palestiniens. Des mensonges sont déjà proférés au sujet du nouveau Gouvernement israélien, mais nous devons tous nous rappeler que chaque plan de paix qui a été présenté, quel que soit le Gouvernement ou l'Administration des États-Unis, de droite ou de gauche, républicain ou démocrate, de Clinton ou de Trump, a toujours été rejeté par les Palestiniens.

Tout État Membre qui choisit d'appuyer les Palestiniens et leurs résolutions et déclarations unilatérales et partiales contre Israël doit se rappeler qu'en cautionnant les mensonges palestiniens, il ne fait qu'aggraver et envenimer la situation sur le terrain. En appuyant ces mensonges, les États prouvent aux Palestiniens que les mesures unilatérales et leur politique continue de rejet fonctionnent. Lorsqu'ils renforcent la détermination des Palestiniens sur la scène internationale, ils renforcent également leur volonté de poursuivre sur la voie de

l'incitation et de la violence. Ils continuent d'appeler au meurtre d'Israéliens. Ils continuent de glorifier les terroristes et de verser des fonds aux tueurs. Puis, après toute cette haine et ce sang versé, ils se présentent ici au Conseil de sécurité et font semblant d'être des victimes.

J'ai un message pour le représentant palestinien : sa mascarade est terminée. Je vois clair dans ses mensonges et, bientôt, il en sera de même pour le Conseil tout entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec le nouveau Gouvernement israélien pour promouvoir les intérêts et les valeurs qui sont au cœur de nos relations depuis des décennies. Nous nous réjouissons également à l'idée de continuer de resserrer nos liens avec le peuple et les dirigeants palestiniens. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, les États-Unis restent fermement attachés à la solution des deux États. La coexistence de deux États dans la paix et la sécurité est le meilleur moyen de garantir, dans une même mesure, la liberté, la prospérité et la démocratie aux Israéliens et aux Palestiniens. Une telle paix ne peut être obtenue que par des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Les actes qui sèment la discorde de la part des deux parties ne feront que les éloigner encore plus l'une de l'autre.

Il est plus judicieux de concentrer nos efforts sur l'apaisement des tensions. Cette désescalade est plus que jamais nécessaire. Nous sommes très inquiets de la situation en Cisjordanie et du risque de voir l'instabilité empirer. Nous condamnons les actes terroristes perpétrés récemment en Cisjordanie et demeurons vivement préoccupés par le nombre de victimes, qui ne cesse d'augmenter. Des mesures tangibles doivent être prises de toute urgence pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines et favoriser une plus grande croissance économique. Je tiens à être claire : nous continuons de nous opposer aux mesures unilatérales qui compromettent la stabilité et la viabilité de la solution des deux États. Parmi ces mesures figurent celles qui menacent le statu quo historique en ce qui concerne le Haram el-Charif/mont du Temple, l'implantation de colonies de peuplement et la légalisation des avant-postes,

l'annexion de territoires, ainsi que les actes de terrorisme et d'incitation au terrorisme. Les États-Unis continueront également de promouvoir la protection des droits fondamentaux et des valeurs démocratiques, notamment la liberté d'expression.

Malgré les problèmes de taille auxquels la région est confrontée, il y a aussi des raisons d'être optimiste. Ainsi, la réunion du groupe de travail du Forum du Néguev, qui s'est tenue la semaine dernière à Abou Dhabi, a rassemblé 150 représentants de toute la région du Moyen-Orient en vue d'étendre et d'approfondir le processus de normalisation. Il s'agit du plus grand rassemblement de responsables gouvernementaux israéliens et arabes depuis la tenue de la Conférence de Madrid en 1991. Cela a été une réelle occasion de renforcer la sécurité, la paix et la prospérité économique pour tous les peuples de la région. Nous continuerons de trouver des moyens de mettre à profit les résultats du Forum du Néguev pour améliorer concrètement la vie des Palestiniens. Nous partageons l'avis du Coordonnateur spécial selon lequel le Forum pourrait fournir de nouvelles pistes pour faire progresser le dossier israélo-palestinien. Je plaide également pour le retour de deux Israéliens détenus à Gaza et pour la restitution des dépouilles d'autres personnes, notamment des membres de la famille Goldin, afin de soulager leur douleur.

Pour terminer, je demande instamment aux États Membres de collaborer avec nous afin de renforcer la stabilité financière de longue date de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cela signifie qu'il faut augmenter les contributions financières à une organisation qui est une bouée de sauvetage indispensable pour les Palestiniens, qui les aide à faire face à la hausse constante des prix des denrées alimentaires et qui veille à ce que les réfugiés palestiniens aient accès à l'éducation et à des soins de santé appropriés.

L'heure est délicate pour l'avenir de la paix entre Israéliens et Palestiniens. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour apaiser les tensions et maintenir l'espoir d'une solution des deux États. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire progresser la paix et l'intégration régionales, et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans la région.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

L'Albanie reste préoccupée par la détérioration continue des conditions de sécurité, une tendance qui s'est malheureusement poursuivie au cours de ce mois. Le fait qu'il continue d'y avoir des victimes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi qu'en Israël, est extrêmement inquiétant. Nous appelons les deux parties à inverser cette terrible tendance et à protéger la vie des civils en toutes circonstances.

Il est regrettable de constater que la violence et le rétrécissement de l'espace réservé à l'ouverture d'un horizon politique se renforcent mutuellement. Ce sont des vases communicants qui ouvrent la voie à une nouvelle escalade et à une explosion de violence. Il nous semble donc urgent de relancer le processus politique et de rompre le cycle de la violence et de la terreur. Nous déplorons toutes les pertes en vies humaines, en particulier de femmes et d'enfants. Tous ces actes doivent faire l'objet d'enquêtes en bonne et due forme.

Nous appuyons fermement le droit légitime d'Israël de se défendre, dans le respect du droit international humanitaire et du principe de protection des civils. Nous condamnons avec force tous les actes de terrorisme contre Israël et son peuple. Aucune raison, quelle qu'elle soit, ne peut justifier le terrorisme, et celui-ci doit toujours être condamné par tous.

Nous restons également profondément préoccupés par la propagation de la haine et condamnons tout discours incendiaire et toute forme d'incitation à la violence. N'oublions pas que la violence naît dans l'esprit des gens. Elle ne fait qu'engendrer davantage de violence dans un cycle interminable qui génère une pluie de balles et de bombes. C'est pourquoi il est primordial de s'attaquer à la colonisation des esprits par la haine et les pensées violentes. Nous savons tous qu'aucune paix n'a jamais été instaurée au moyen de discours de haine, de l'incitation à la violence ou de déclarations incendiaires.

L'ONU a érigé le cadre juridique pour un règlement durable et juste du conflit israélo-palestinien, et nous qui siégeons au Conseil avons la responsabilité particulière de faire tout notre possible pour rapprocher les parties et créer les conditions d'un règlement pacifique du conflit. Nous l'avons déclaré à maintes reprises dans cette salle. Les provocations et les mesures unilatérales sont des actes qui entraînent les parties et chacun d'entre nous dans la mauvaise direction. Elles sont contre-productives et ne contribuent en rien à l'apaisement des tensions, ce qui favoriserait l'émergence d'un horizon politique. À cet égard, nous sommes préoccupés par la poursuite des activités de colonisation. Elles sont

répréhensibles, vont à l'encontre du droit international et sapent les efforts internationaux visant à créer des conditions propices à un règlement pacifique du conflit.

Nous réaffirmons qu'il est capital de préserver le statu quo concernant les Lieux saints et de respecter les accords entre les parties. Nous reconnaissons le rôle crucial de gardien que joue le Royaume de Jordanie s'agissant de préserver la paix sur les Lieux saints.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer l'absolue nécessité de faire renaître l'espoir. Le trentième anniversaire des Accords d'Oslo doit nous rappeler que la paix est possible et qu'elle représente la seule voie à suivre. Je réaffirme le soutien total de l'Albanie à la solution des deux États, martelée sans cesse dans cette salle, avec Jérusalem comme capitale commune. Selon nous, c'est la seule façon de garantir que les Israéliens et les Palestiniens puissent vivre dans la paix et la sécurité, en garantissant la plénitude et l'égalité des droits. Toute déviation de cette trajectoire ne ferait que perpétuer l'insécurité et l'instabilité, la violence et la terreur, les conflits et les combats, ce que les Palestiniens et les Israéliens ont suffisamment connu, voire trop. C'est une situation dont le monde est le spectateur depuis plus de sept décennies et qui est, de l'avis général, insoutenable.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé approfondi sur la situation générale au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et à cet égard, j'accueille avec satisfaction l'exposé sur les mesures détaillées qui sont en train d'être mises en place pour rétablir le calme dans les zones de tensions observées et pour activer les processus visant à régler le conflit israélo-palestinien par des moyens pacifiques. Nous saluons également la participation de l'Observateur permanent de l'État de Palestine et du Représentant permanent de l'État d'Israël à la présente séance.

Nous soulignons que si le Gouvernement israélien peut encore contribuer à la stabilité au Moyen-Orient, certaines mesures récentes qu'il a prises ont suscité des inquiétudes quant aux perspectives de paix, notamment en ce qui concerne la solution des deux États. Depuis le 28 décembre, nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation, notamment : premièrement, la promesse d'annexer la Cisjordanie occupée pour réaliser l'objectif « de promouvoir et d'implanter des colonies de peuplement dans toutes les régions de la terre d'Israël » ; deuxièmement, l'interdiction de déployer le drapeau palestinien dans les espaces

publics annoncée le 7 janvier et la tentative d'associer les symboles nationaux du peuple palestinien au terrorisme ; troisièmement, les restrictions imposées aux déplacements des responsables de l'Autorité palestinienne, notamment la suspension du permis de voyage du Ministre palestinien des affaires étrangères, Riad Al-Malki, et de trois autres hauts responsables de l'Autorité palestinienne ; et quatrièmement, la saisie des recettes fiscales palestiniennes.

Nous savons que le prix à payer pour la paix est généralement élevé, mais il ne vaut pas la peine d'apprendre ce qu'est le coût d'un conflit. Nous espérons donc que le Gouvernement israélien saura se projeter au-delà des considérations nationales à court terme et investira le temps et les efforts nécessaires pour rétablir la confiance avec l'Autorité palestinienne en vue d'instaurer une paix durable, tout en faisant fond sur les initiatives passées et en recherchant de nouvelles possibilités.

La paix n'est cependant pas une activité à sens unique. De son côté, l'Autorité palestinienne doit travailler avec Israël, et d'ailleurs avec tous les autres acteurs de la nation palestinienne pour contrôler le recours non autorisé à la violence par les groupes armés et militants, dont les agissements ne servent ni la cause de la paix ni l'aspiration ultime à créer un État palestinien. Nous demandons instamment à tous les groupes militants de canaliser leur énergie vers un processus politique solide qui puisse apporter la paix si nécessaire.

Au fil des ans, l'État d'Israël a tenté sans relâche de consolider sa démocratie, sa bonne gouvernance et son état de droit au Moyen-Orient. Par conséquent, lorsque ses politiques et ses pratiques s'écartent des attentes mondiales, la déception est grande, quels que soient les impératifs. Nous espérons que ses institutions continueront à être renforcées et que leur indépendance sera garantie. Nous espérons également que tout en s'efforçant de répondre à ses préoccupations en matière de sécurité, l'État d'Israël tiendra compte des obligations que lui impose le droit international concernant les descentes quasi quotidiennes qui ont conduit à l'arrestation de centaines de Palestiniens, à la démolition de maisons et de biens palestiniens et à l'augmentation des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et des détentions, sans chefs d'accusation ni procès, de Palestiniens, en particulier en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est.

Comme nous l'avons déclaré par le passé, nous sommes profondément préoccupés par le cycle interminable de violence dans les territoires palestiniens

occupés, y compris en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et nous estimons qu'une approche différente et conforme au droit international est nécessaire pour répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Nous sommes également préoccupés par les actes de terrorisme perpétrés contre Israël et ses citoyens. Nous rappelons aux parties leurs obligations en vertu du droit international et de plusieurs résolutions du Conseil et nous les exhortons à s'abstenir de tout acte unilatéral qui entraverait ou compromettrait les efforts visant à parvenir à un règlement global et juste après des décennies de conflit.

Nous demeurons préoccupés par le sort du peuple palestinien, en particulier à Gaza, et réaffirmons notre appui aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit une aide humanitaire indispensable.

Pour terminer, le Ghana se déclare à nouveau convaincu que la voie de la paix et de la stabilité durables au Moyen-Orient reste celle de la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien. Nous réaffirmons notre volonté d'appuyer un processus de paix véritable qui puisse, à terme, aboutir à la mise en place du cadre pour la paix et la prospérité au Moyen-Orient.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

L'année 2023 vient à peine de commencer et le Territoire palestinien occupé a déjà connu une succession d'événements négatifs qui l'éloignent davantage de la paix et de la stabilité. Il s'agit là d'un avertissement de plus : nous sommes non pas devant une mer d'huile, mais plutôt face à un volcan susceptible d'entrer en éruption à tout moment.

À l'heure actuelle, seuls une détermination politique inébranlable, une diplomatie rapide et déterminée et des efforts collectifs de l'ensemble de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, pourront empêcher la situation israélo-palestinienne d'échapper complètement à tout contrôle.

Premièrement, nous devons nous employer à préserver le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem. L'ensemble des croyants y sont sentimentalement attachés. Les multiples incidents sanglants qui s'y

sont produits témoignent d'un niveau de sensibilité qui ne saurait être ignoré.

Au début du mois, la visite d'un représentant du Gouvernement israélien sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa a avivé les tensions et suscité de nombreuses inquiétudes. Une séance d'urgence du Conseil a alors été convoquée à la demande de la Chine et des Émirats arabes unis (voir S/PV.9236). Notre position demeure claire : nous devons agir conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale afin de préserver efficacement le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem et de respecter scrupuleusement le rôle de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de sang-froid et de retenue. Israël en particulier doit cesser tout acte d'incitation et de provocation.

Deuxièmement, il faut immédiatement mettre un terme aux mesures unilatérales qui exacerbent les différends et les tensions. Nous notons avec préoccupation l'annonce récente par Israël d'une série de mesures punitives contre la Palestine, notamment la retenue des recettes fiscales et la suspension de la délivrance de permis de construire. Ces dispositions non seulement prennent pour cible l'Autorité palestinienne, mais elles provoqueront également une onde de choc au sein de la population et de la société civile palestiniennes. Ces mesures vont à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale pour consolider le pouvoir de l'Autorité palestinienne, améliorer la situation économique de la Palestine, favoriser le développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie et appuyer le rôle des organisations de la société civile. L'intimidation ne servira qu'à exacerber davantage les tensions et à faire reculer les perspectives d'un règlement politique. Nous demandons instamment à Israël de tenir compte de l'appel d'une majorité écrasante des membres du Conseil, de revenir sur les décisions concernées et de cesser toute action unilatérale susceptible de saper la confiance et d'aggraver la confrontation.

La situation de sécurité instable et les nombreuses victimes civiles en Cisjordanie sont tout aussi inquiétantes. La Chine condamne toutes les attaques aveugles contre les civils et les violations graves contre les enfants. Nous sommes opposés à l'usage excessif de la force par les forces de sécurité. Nous encourageons la Palestine et Israël à rompre le cycle de la violence et à parvenir à une sécurité commune par le biais du dialogue et de la coopération. La Puissance occupante doit véritablement honorer ses obligations en vertu du

droit international en garantissant la sûreté et la sécurité de la population dans le territoire occupé.

Troisièmement, toutes les parties doivent scrupuleusement se conformer à l'état de droit international. Au cours des 11 premiers mois de 2022, 851 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies ou saisies, notamment des écoles construites grâce à l'aide internationale. Le Conseil de sécurité a discuté de l'état de droit international il y a quelques jours à peine (voir S/PV.9241). Visiblement, les activités d'implantation de colonies de peuplement violent le droit international et les résolutions du Conseil, portent atteinte à la contiguïté du territoire occupé et érodent gravement l'espace vital du peuple palestinien. Nous demandons instamment à Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil, d'arrêter l'expansion des colonies de peuplement, de cesser de démolir les biens appartenant à des Palestiniens, d'arrêter de menacer d'expulsion les habitants de Massafer Yatta et d'autres zones et de ne plus modifier unilatéralement le statu quo dans le territoire occupé.

Quatrièmement, la solution des deux États doit être pleinement mise en œuvre de toute urgence. Au cours de sa récente visite en Égypte, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Qin Gang, a noté, lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue égyptien, que les fréquents embrasements entre Israël et la Palestine résultent essentiellement de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix israélo-palestiniens ainsi que de l'incapacité à mettre en œuvre la solution des deux États attendue de trop longue date. Le Secrétaire général Guterres a également réaffirmé devant les médias, la semaine dernière, que la solution des deux États est la seule issue possible. La rejeter, c'est anéantir les espoirs de paix au Moyen-Orient.

Nous avons constaté à maintes reprises, au Conseil de sécurité, l'appui fervent de l'écrasante majorité des pays à un État indépendant pour le peuple palestinien. Qu'est-ce qui, exactement, empêche encore de concrétiser la vision de la solution des deux États ? Face à l'injustice historique constante infligée au peuple palestinien, rien ne peut excuser les attermoissements ni justifier l'inaction.

La paix est possible. Aujourd'hui, nous entendons à nouveau ce message. Mais la paix n'est possible que si la communauté internationale est prête à agir de toute urgence, à redoubler d'efforts pour faciliter la reprise des pourparlers directs et, sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, à prendre

des mesures concrètes pour faire progresser la solution des deux États. Nous exhortons les pays qui pourraient exercer une influence significative sur cette question à adopter une position juste, à assumer leurs responsabilités et à prendre des dispositions effectives.

La Chine continuera d'œuvrer inlassablement aux côtés de la communauté internationale en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

L'année dernière, un grand nombre de Palestiniens et d'Israéliens ont été tués, les violences perpétrées par les colons ont augmenté et de nouveaux groupes militants palestiniens ont fait leur apparition. Malheureusement, l'entame de 2023 est également marquée par la violence et l'instabilité. Dans ce contexte, le Ministre d'État britannique, Lord Ahmad, s'est rendu en Israël et dans les territoires palestiniens occupés au début du mois. Il y a souligné l'appui du Royaume-Uni à la solution des deux États et a exhorté les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir, avec l'aide de la communauté internationale, pour désamorcer la situation, rétablir le calme et restaurer la confiance.

Pour y parvenir, les parties doivent tout d'abord démontrer, par leurs déclarations et leurs politiques, un véritable engagement en faveur de la paix et de la sécurité, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, ainsi que de la solution des deux États. C'est la seule façon de mettre fin au conflit, de préserver l'identité juive et démocratique d'Israël et de concrétiser les aspirations nationales palestiniennes. Le Royaume-Uni s'oppose à toutes les actions unilatérales qui rendront la paix plus difficile à atteindre, qu'elles soient prises par la partie palestinienne ou israélienne, notamment les mesures du Gouvernement israélien contre l'Autorité palestinienne annoncées le 6 janvier.

Deuxièmement, le Royaume-Uni appelle toutes les parties à continuer de faire respecter le statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem. Au cours de sa visite, Lord Ahmad s'est rendu au Haram el-Charif/mont du Temple. Il a souligné l'attachement inébranlable du Royaume-Uni au statu quo et à la collaboration avec les parties pour assurer la sécurité de tous les visiteurs. Nous apprécions le rôle important de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints de Jérusalem.

Troisièmement, nous exhortons les dirigeants des deux parties à promouvoir une culture de coexistence pacifique. La profanation de 30 tombes chrétiennes dans un cimetière protestant du mont Sion ce mois-ci met en évidence les dangers d'une division croissante sur la base de considérations ethniques et religieuses. Nous félicitons toutes les parties d'avoir rapidement condamné ces actes odieux. En tant que pays qui appuie et défend la liberté de religion ou de conviction pour tous, le Royaume-Uni appelle au respect de tous les lieux de sépulture et lieux saints, qui doivent être traités avec dignité.

Enfin, Israël doit faire preuve de la plus grande retenue dans son recours aux tirs à balles réelles lorsqu'il protège ses intérêts légitimes en matière de sécurité. Au cours des trois premières semaines de cette année, 14 Palestiniens, dont trois enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. Il est possible de rétablir la stabilité et d'instaurer la paix mais cela exige des efforts de la part de toutes les parties dans le cadre d'un processus en faveur de la solution des deux États, que le Royaume-Uni est prêt à appuyer.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tor Wennesland de son exposé édifiant.

Nous sommes à nouveau réunis pour débattre de la situation critique dans le Territoire palestinien occupé, qui a atteint un stade extrêmement sensible et dangereux en raison des mesures unilatérales et des pratiques illégales contre le peuple palestinien. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit tout mettre en œuvre pour apaiser les tensions et désamorcer la situation afin d'éviter que le conflit n'atteigne des niveaux plus dangereux qui pourraient avoir des répercussions sur toute la région. Il s'agit notamment de veiller au respect des résolutions pertinentes du Conseil, qui définissent les véritables fondements d'un règlement acceptable, juste et pacifique de ce conflit. Dans ce contexte, nous voudrions souligner plusieurs tendances négatives qui doivent être enrayerées, car elles constituent des points de tension dans la phase décisive actuelle.

Premièrement, il faut mettre un terme aux tensions persistantes à l'intérieur et autour des Lieux saints ainsi qu'à la multiplication des déclarations incendiaires à leur sujet. Nous réaffirmons notre rejet et notre condamnation de toute violation ou mesure provocatrice visant à modifier le statu quo historique et juridique de

la ville de Jérusalem, y compris les incursions répétées sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et les menaces de nouvelles incursions. Ces provocations, dont la dernière en date est l'interception de l'Ambassadeur de Jordanie qui se rendait à la mosquée Al-Aqsa, peuvent alimenter la violence et aggraver la situation dans le Territoire palestinien occupé. À cet égard, nous réaffirmons qu'il est impératif de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints et gestionnaire des dotations dans la ville de Jérusalem. Les Émirats arabes unis se félicitent également de tous les efforts multilatéraux visant à préserver le statu quo de la ville de Jérusalem, y compris les efforts du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, présidé par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc.

Deuxièmement, il faut mettre fin aux démolitions de propriétés palestiniennes et au déplacement forcé des populations dans la zone C. Aujourd'hui, plus de 1 200 Palestiniens de Massafer Yatta vivent dans l'incertitude et dans la peur en raison du risque d'expulsion forcée de leurs maisons. Plusieurs familles ont déjà été témoins de la démolition de leurs propriétés dans différents secteurs du Territoire palestinien occupé. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le pourcentage de structures démolies ou dont l'accès a été condamné par leurs propriétaires à Jérusalem-Est suite à l'émission d'ordres de démolition a atteint 53 % en novembre 2022, contre 27 % au cours des cinq années précédentes.

Troisièmement, les activités de peuplement, qui ont atteint des niveaux sans précédent, doivent cesser. Des informations indiquent que des dizaines de plans ont été approuvés pour construire des milliers de nouveaux logements dans des zones telles que Jérusalem, Hébron et la vallée du Jourdain. Ces activités s'ajoutent à l'augmentation continue de la violence impliquant des colons. Nous soulignons à cet égard que la construction et l'expansion des colonies de peuplement et de leurs routes constituent une violation du droit international et des résolutions du Conseil. Elles contribuent également à briser la continuité des territoires palestiniens, ce qui porte atteinte à la viabilité de la solution des deux États.

Nous soulignons que toutes ces violations doivent cesser et qu'Israël doit assumer ses responsabilités conformément au droit international. Nous appelons les deux parties à privilégier le dialogue et la désescalade et à s'abstenir d'adopter des positions extrémistes.

La situation actuelle exige de mettre fin à toutes les mesures punitives, car elles pourraient aggraver les

divisions entre les deux parties, y compris celles liées à la demande d'un avis consultatif à la Cour internationale de Justice par l'Assemblée générale. Nous soulignons également la nécessité d'intensifier la communication et la coopération entre les deux parties pour régler les questions en suspens et convenir de mesures de confiance.

Il est impératif d'apaiser la situation et de créer un horizon politique, avec des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, en espérant une reprise urgente des négociations, en vue de la proclamation d'un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

M^{me} Bongo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé. Je me félicite de la participation à ce débat de l'Observateur permanent de la Palestine ainsi que du Représentant permanent d'Israël.

Les affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes ont été d'une violence inouïe en 2022. Il est impératif que le Conseil empêche que ce tragique scénario ne se reproduise en 2023, alors que la situation sécuritaire sur le terrain demeure volatile, comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial dans son exposé. Le Gabon réitère son appel à toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir d'actions unilatérales pouvant entraîner une escalade de la violence et entraver le processus d'édification de la paix.

La poursuite des activités de colonisation, de saisie, de démolition et d'expropriation, la visite le 3 janvier dernier à l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa d'un membre du Gouvernement israélien et, dans le même élan, les sanctions prises à l'encontre de l'Autorité palestinienne sont préoccupantes et de nature à accroître les tensions. Le respect du statu quo historique et juridique des Lieux saints de Jérusalem est une exigence ; il en va de la coexistence pacifique des peuples israélien et palestinien. Nous n'avons cessé de le répéter et nous continuerons à le réaffirmer.

Nous reconnaissons à ce titre le rôle du Royaume de Jordanie en tant que gardien officiel des lieux saints musulmans de Jérusalem, et soutenons l'action du Roi du Maroc, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique dans la préservation du statut particulier de la ville sainte, en tant que symbole du patrimoine commun de l'humanité et des trois religions monothéistes. Nous prenons note avec intérêt des

déclarations des autorités israéliennes sur la préservation du statu quo des Lieux saints de Jérusalem.

Nous saluons la visite en Israël et dans les territoires palestiniens, du 12 au 15 décembre 2022, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba. L'impact de ce conflit sur les enfants est inacceptable. Ils sont tués ou grièvement blessés, quand ils ne sont pas recrutés ou utilisés. Nous faisons écho au rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) et exhortons tant les forces israéliennes que les groupes armés palestiniens à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous tenons à rappeler que les parties doivent respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

Sur le dossier sensible des restitutions respectives des dépouilles humaines aux familles palestiniennes et israéliennes, nous appelons les parties à privilégier une issue à même de générer un climat de confiance pour une paix durable. La question est d'autant plus sensible qu'elle touche au respect des rites funéraires, qui font partie intégrante de la culture et de l'identité de chacune des parties.

Le Gabon réaffirme son attachement à la solution des deux États, vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale. Pour y parvenir, la ferme volonté des parties, le dialogue et la reprise des négociations de bonne foi sont une exigence. À cet égard, le rôle des pays de la région et de ceux qui exercent une influence sur les parties s'avère crucial pour aider à la reprise des pourparlers de paix, et aplanir les obstacles qui se dressent sur la trajectoire de la solution des deux États.

Pour terminer, nous réitérons notre plein soutien au Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, pour ses efforts inlassables en faveur de la paix au Moyen-Orient.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé de ce matin, ainsi que le Secrétaire général pour son dernier rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2022/945), et je salue les délégations palestinienne et israélienne.

La situation qui nous a été rapportée est inquiétante et dangereuse. L'augmentation sensible des actes de

violence et des affrontements au cours des derniers mois s'est traduite par des dizaines de morts et des centaines de blessés. Chaque décès est une tragédie et il est du devoir de chacun de tout mettre en oeuvre pour prévenir toutes nouvelles pertes en vies humaines à l'avenir.

L'hostilité croissante entre les parties, source de destruction et de mort, est inacceptable, d'autant qu'elles sont tenues de respecter les règles du droit international, y compris le droit international humanitaire.

Il est impératif que tous les actes de violence contre la population civile, y compris les actes de terreur, de provocation et de destruction, cessent et que la vie et la sécurité des personnes soient respectées, conformément aux obligations découlant du droit international humanitaire. Il est primordial que tous les auteurs d'actes de violence soient tenus d'en répondre. L'impunité ne fait qu'engendrer davantage de violence.

C'est la deuxième fois que le Conseil aborde cette question ce mois-ci et, comme je l'ai fait le 5 janvier (voir S/PV.9236), je me dois de réitérer l'appel à mettre un terme aux actes d'incitation et de provocation et aux déclarations incendiaires, et d'exhorter une nouvelle fois les deux parties à faire preuve de calme et de retenue et à s'abstenir de toute décision ou mesure unilatérale susceptible d'envenimer le conflit. À cet égard, je tiens à rappeler que le respect du statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem et du rôle de la Jordanie en tant que gardienne de ces lieux est primordial.

Les mesures qui contribuent à apaiser la situation et améliorent les conditions de vie de la population, telles que l'assouplissement des restrictions à la circulation des personnes et des biens entre Gaza et Israël, doivent être poursuivies et étendues dans la mesure du possible. L'adoption de nouvelles mesures punitives ou restrictions ne contribue pas à renforcer la confiance.

Nous jugeons prometteuse la signature de la Déclaration d'Alger par 14 factions palestiniennes, première étape vers le règlement de leurs différends, en vue de la tenue d'élections. Nous espérons que sa mise en œuvre sera couronnée de succès.

Par ailleurs, nous condamnons aussi bien la démolition d'une école financée par des donateurs à Massafer Yatta que la présence inacceptable d'une galérie souterraine sous une école de Gaza gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les enfants méritent une protection particulière. Il est inacceptable

qu'ils soient victimes de violences et que leurs droits, notamment leur droit à l'éducation, soient menacés.

Nous exprimons également notre préoccupation quant à la situation humanitaire dans les territoires occupés et rappelons combien il importe que tous les organes des Nations Unies et la communauté internationale mobilisent leur soutien et leur assistance au peuple palestinien.

L'Équateur réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et redit son engagement en faveur de l'apaisement de la situation difficile à laquelle il est confronté, ainsi que du droit du peuple israélien de vivre en paix, qui ne pourront être obtenus qu'au moyen d'une solution politique, définitive et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières reconnues de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, nous exprimons notre profonde inquiétude face à la poursuite des activités de peuplement, qui compromettent les perspectives de concrétiser cette solution des deux États et rendent plus difficile une reprise des négociations.

Enfin, nous réaffirmons notre conviction que les parties ont le droit de vivre dans la paix et la dignité, et les appelons une nouvelle fois à faire preuve de volonté politique et à déployer des efforts collectifs pour relancer des négociations crédibles et intensifier les échanges diplomatiques régionaux et internationaux afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil reste profondément préoccupé par la situation en Israël et en Palestine après une nouvelle année marquée par des cycles de violence qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils, comme l'a établi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Parmi les victimes figurent plusieurs enfants, israéliens et palestiniens, qui n'auraient jamais dû subir les conséquences des hostilités. Comme indiqué dans les rapports de l'ONU, 2022 a été la plus meurtrière des 16 dernières années pour les Palestiniens de Cisjordanie. Nous devons faire en sorte que cette tendance regrettable ne se poursuive pas en 2023. La fragilité de la situation met en lumière l'urgence d'un engagement renouvelé du Conseil de sécurité en faveur du règlement de ce conflit de longue date.

Les perspectives ne sont pas encourageantes. L'année vient à peine de commencer, et le Conseil a déjà tenu une séance d'urgence, le 5 janvier (voir S/PV.9236),

en réponse aux événements alarmants survenus à Jérusalem à la suite de l'incursion du Ministre israélien de la sécurité nationale sur le Haram el-Charif. La délicatesse de la situation à Jérusalem est bien connue, tout comme l'importance de préserver le statu quo historique des Lieux saints de la ville. Le Brésil est attaché au rôle particulier du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints de Jérusalem, qui doit être maintenu.

Quelques jours après les événements survenus à Jérusalem, on a appris que le Gouvernement israélien avait pris des mesures punitives contre la population, la société civile et les dirigeants palestiniens. Le Brésil appelle les autorités israéliennes à reconsidérer immédiatement ces décisions et à les annuler. Le fait que ces mesures aient été, de toute évidence, prises en représailles à la résolution 77/247 de l'Assemblée générale les rend d'autant plus déplorables.

Nous continuons à suivre de près la situation sur le terrain, et nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute provocation et action unilatérale, notamment de tout discours incendiaire, susceptible d'aggraver encore les tensions.

L'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien est un pas important vers la paix. Le Coordonnateur spécial a récemment présenté un exposé au Conseil sur certaines mesures prometteuses qui pourraient contribuer à consolider l'économie palestinienne et à relever le défi de la gouvernance. La croissance économique peut favoriser la réconciliation intrapalestinienne, étape cruciale vers la stabilisation et la reprise d'un véritable dialogue. Nous ne devons pas négliger le rôle joué par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le désespoir, qui forment un terreau fertile idéal pour les forces extrémistes.

La situation à Gaza demeure très préoccupante. Le risque d'escalade persiste et les conditions humanitaires sur le terrain ne s'améliorent pas, car le blocus représente toujours une violation des droits humains et entrave les efforts de développement. Il faut faire plus pour remédier à cette situation et favoriser l'essor de l'économie.

Les nombreuses crises humanitaires en cours ne doivent pas nous faire oublier les réfugiés palestiniens. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a toujours joué un rôle essentiel en apportant secours et assistance à des millions de personnes dans de

nombreux pays et en contribuant à la stabilité au Moyen-Orient. Le Brésil réaffirme son appui à l'UNRWA, et se fait l'écho des appels à redoubler d'efforts pour rétablir les capacités de l'Office car, en raison de son sous-financement chronique, des personnes pourraient rester sans assistance.

Le Brésil réaffirme son engagement de longue date en faveur de la solution des deux États, la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues. Mais, chaque jour qui passe, et en l'absence de mesures véritables, y compris de la part du Conseil de sécurité, la viabilité de la solution des deux États semble disparaître à l'horizon.

Le Brésil condamne toutes les mesures prises dans le but de créer des faits accomplis sur le terrain et de modifier la démographie des territoires palestiniens, comme les implantations israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et les démolitions, qui provoquent le déplacement forcé de la population palestinienne. Ces mesures constituent des violations des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, et compromettent les chances de parvenir à une solution viable des deux États, car elles restreignent systématiquement la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain.

Avant de conclure, je voudrais exprimer la gratitude du Brésil au Coordonnateur spécial, M. Wennesland, pour le travail qu'il accomplit, les exposés détaillés qu'il présente au Conseil de sécurité et les efforts inlassables qu'il fournit afin d'apaiser les tensions sur le terrain. Le Brésil souscrit à l'analyse selon laquelle se contenter de gérer indéfiniment ce conflit n'est pas une option viable. Le Conseil doit réfléchir au rôle qu'il doit jouer pour contribuer réellement à briser ce cercle vicieux de la violence et relancer le processus de paix, qui est au point mort.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Japon d'avoir eu la sagesse d'organiser ce débat public sur l'un des sujets les plus importants à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé et de ses efforts infatigables en faveur d'une paix durable au Moyen-Orient. Le Mozambique s'engage à soutenir pleinement cette importante entreprise, et nous lui souhaitons toute la persévérance requise.

Comme le Coordonnateur spécial vient de nous le dire, il n'y a aucun signe d'apaisement. Les facteurs en cause sont entre autres l'expansion des colonies, la poursuite des démolitions et des saisies de structures appartenant à des Palestiniens et l'augmentation des attaques quotidiennes contre les civils.

Toutes les mesures unilatérales d'Israël, en violation de la résolution 2334 (2016), éloignent chaque jour un peu plus la perspective de pourparlers directs entre les parties, et à long terme, la possibilité d'une solution des deux États. Cette politique de confrontation, d'hostilité et de non-coopération est hautement préjudiciable à la sécurité d'Israël et des Palestiniens. Elle n'apportera pas la paix juste et durable à laquelle ils aspirent tous deux, et qu'ils sont tous deux en droit d'attendre.

Nous demandons à Israël d'aborder la situation humanitaire en Palestine sous un angle constructif. Il doit mettre fin à l'expansion illégale des colonies, qui est clairement contraire au droit international. Il doit aussi remédier à l'extrémisme et à la violence parmi les colons.

Nous invitons également Israël à permettre aux organisations et aux représentants de la société civile d'effectuer librement leur travail, sans crainte de représailles. Nous pensons que ces organisations peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la paix et de l'entente entre Israéliens et Palestiniens.

Compte tenu de la situation humanitaire catastrophique en Palestine, y compris à Gaza, nous plaçons pour un soutien accru, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ce soutien lui permettra d'accomplir le travail important qui est le sien, à savoir fournir des services essentiels aux réfugiés dans les territoires palestiniens occupés.

La recherche d'une solution des deux États, fondée sur les résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, demeure le point de référence de l'action du Conseil. Cette position a été énoncée à plusieurs reprises, notamment dans les résolutions 242 (1967) et 2334 (2016). Celles-ci constituent la base de tous les grands efforts diplomatiques, internationaux et régionaux, en faveur de la paix dans la région, y compris ceux qui sont reflétés dans le mandat de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Nous estimons qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit, comme l'ont hélas douloureusement prouvé à maintes reprises les décennies de violence. Dans ce contexte, nous exhortons vivement les Israéliens et les Palestiniens à travailler ensemble de manière constructive et à collaborer, afin de jeter les bases d'une paix durable.

Le Mozambique réaffirme sa position de longue date et fondée sur les principes en faveur du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et du droit à l'existence de l'État d'Israël.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour son exposé et j'insisterai aujourd'hui sur trois points.

La nécessité tout d'abord pour le Conseil de sécurité de se mobiliser pour éviter une escalade sur le terrain. L'année 2022 a été une année très meurtrière. Ce début d'année est également marqué par un niveau de violence très élevé dans les territoires palestiniens occupés, et notamment à Jérusalem-Est. Ce cycle de violence est insoutenable, et il doit prendre fin.

La France appelle les parties à la retenue et à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'être perçue comme une provocation, comme la visite du Ministre israélien de la sécurité nationale sur l'esplanade des Mosquées, le 3 janvier dernier. La France rappelle son attachement au respect du statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem. Une nouvelle escalade aurait de graves conséquences. Les deux parties doivent donc faire preuve d'un esprit de responsabilité. Nous rappelons à celles-ci, et notamment à Israël, la nécessité de respecter le droit international humanitaire. La France réaffirme par ailleurs son attachement à la sécurité d'Israël, et elle condamnera toute attaque ciblant son territoire ou ses ressortissants.

Deuxièmement, il est de la responsabilité du Conseil de faire appliquer le droit international, y compris ses propres résolutions. Plusieurs d'entre elles, et notamment la résolution 2334 (2016), condamnent la politique de colonisation. Nous appelons les nouvelles autorités israéliennes à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violences croissantes perpétrées par les colons. Les responsables doivent répondre de leurs actes. La France condamne la politique de colonisation. Elle appelle à mettre un terme à l'avancement des plans d'extension ou de création de colonies. Elle appelle aussi les nouvelles autorités israéliennes à ne pas légaliser les colonies sauvages en Cisjordanie. La

France est préoccupée par les dernières mesures prises par le Gouvernement israélien contre la population et les institutions palestiniennes, notamment la retenue de fonds dus à l'Autorité palestinienne, les sanctions mises en place contre des hauts responsables palestiniens et la suspension des projets de construction palestiniens dans la zone C en Cisjordanie. Elle appelle Israël à revenir sur ces mesures. Elle réaffirme son attachement au droit international et son soutien indéfectible au rôle de la Cour internationale de Justice.

Troisièmement, il y a urgence à relancer au plus vite le processus de paix, qui est au point mort depuis le printemps 2014. Les fortes tensions en Cisjordanie et à Jérusalem sont la conséquence de l'absence de tout horizon politique. La France continue à soutenir la solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Elle est déterminée à œuvrer à la mise en œuvre de cette solution dans le cadre défini par le droit international, par les résolutions du Conseil et par les paramètres internationalement agréés. Il s'agit de la seule solution qui réponde aux aspirations légitimes des peuples israélien et palestinien à la paix et à la sécurité.

Seul un horizon politique crédible permettra d'apaiser les tensions. La France appelle donc l'ensemble des membres du Conseil, ainsi que les États de la région, à contribuer activement à la relance des efforts de paix. Elle se tient prête, pour sa part, à y contribuer aux côtés de ses partenaires.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public, et je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour sa présentation détaillée.

Comme mentionné par d'autres, l'année 2022 a été la plus meurtrière pour les civils palestiniens en Cisjordanie depuis que l'ONU répertorie les cas dans ce conflit. Les attentats meurtriers en Israël ajoutent également au climat de tension, et le risque d'escalade est réel. La Suisse attend de toutes les parties qu'elles prennent les mesures nécessaires à la protection des civils et personnes hors de combat. Elle appelle à ce que des enquêtes soient menées suite aux allégations d'usage disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes. Notant le nombre élevé d'incidents violents commis par des colons, la Suisse appelle également Israël à respecter ses obligations de droit international humanitaire envers la population occupée. Par ailleurs, la Suisse déplore le nombre d'enfants

parmi les victimes de violence et de violations du droit international. Nous saluons le dialogue lancé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés en Israël et en Territoire palestinien occupé. Nous appelons toutes les parties à poursuivre ce dialogue et à prendre des mesures pour protéger les enfants.

Mon pays salue la volonté du nouveau Gouvernement israélien de poursuivre les accords de normalisation avec les États arabes. Nous appelons à ce que les Palestiniens puissent également bénéficier de cette nouvelle dynamique. Par ailleurs, nous encourageons le Gouvernement israélien à poursuivre des mesures économiques positives, en particulier l'augmentation des permis de construction en zone C et des permis de travail en Israël, pour améliorer la situation des Palestiniens. La Suisse s'inquiète cependant des intentions affichées du nouveau Gouvernement israélien de développer les colonies, y compris par le biais d'investissements d'infrastructure. Comme l'a déjà indiqué le Conseil, les colonies de peuplement, y compris les avant-postes, comme celui de Homesh, constituent une violation du droit international. Elles représentent en outre un obstacle à la paix et mettent en danger la solution des deux États.

Dans le même esprit, la Suisse souhaite réitérer, comme l'ensemble des membres du Conseil de sécurité lors de la séance qu'il a tenue en urgence le 5 janvier (voir S/PV.9236), que le respect du statu quo sur le Haram el-Charif/mont du Temple est un élément clef pour la paix et la stabilité de la région. Mon pays est aussi inquiet de la multiplication des attaques contre les chrétiens, telles que la profanation du cimetière protestant sur le mont Sion, fondé par le Suisse Samuel Gobat. Nous appelons à des mesures concrètes pour soutenir la coexistence pacifique de toutes les communautés de Jérusalem.

La Suisse s'inquiète de l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne, notamment suite à la retenue de taxes qui lui sont dues et à l'absence prolongée d'élections. Nous rappelons à cet égard que les décisions de l'Assemblée générale reflètent la volonté de la communauté internationale et ne doivent pas faire l'objet de mesures de rétorsion. Mon pays réitère également son appel à la tenue d'élections sur tout le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Cela contribuerait à la légitimité des institutions et à rétablir l'unité politique essentielle à une solution prévoyant deux États.

La Suisse appelle les dirigeants de toutes les parties à s'abstenir de recourir à des mesures unilatérales

ou à des propos inflammatoires susceptibles d'attiser le conflit, de provoquer davantage de violence et de compromettre les efforts de paix. Nous encourageons les parties à traiter les causes profondes du conflit et à restaurer un horizon politique en vue d'une solution négociée prévoyant deux États, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. La Suisse se tient à disposition pour faciliter la reprise d'un dialogue crédible en ce sens.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient dans le contexte du processus de règlement du conflit.

Comme nous l'a dit M. Wennesland aujourd'hui, la situation relative au conflit israélo-palestinien demeure explosive. Les forces de sécurité israéliennes poursuivent leurs raids meurtriers en Cisjordanie, le dernier en date, dans le sud de Jénine, ayant coûté la vie à deux Palestiniens, qui ont été abattus. Dans ce contexte, des flambées de violence éclatent régulièrement un peu partout dans la bande de Gaza et font des victimes dans les deux camps. Au cours de l'année écoulée, au moins 224 civils palestiniens, dont 61 enfants, ont perdu la vie aux mains de l'armée israélienne. La violence contre les mineurs n'a pas cessé, pas même durant la visite en Cisjordanie de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter.

Il y a aussi des morts côté israélien, et nous réaffirmons le droit d'Israël à la sécurité. Parallèlement, Tel-Aviv continue d'imposer des sanctions économiques unilatérales et de prendre des mesures pour étendre et légaliser les activités d'implantation, y compris l'expropriation de biens palestiniens, la démolition de logements et la construction d'avant-postes. Selon les données fournies par l'Institut de recherche appliquée – Jérusalem, 243 colonies de peuplement illégales ont été construites en Cisjordanie à ce jour. Des informations nous parviennent quotidiennement, indiquant que des biens palestiniens sont endommagés, que des terres agricoles sont détruites et que des arrestations massives ont lieu, certaines d'entre elles sans inculpation. Au cours de l'année écoulée, 815 placements en détention de ce type ont été recensés. Dans ce contexte, les débats intenses au sein de la nouvelle équipe dirigeante israélienne sur la réforme du système juridique

du pays, qui prévoit notamment d'autoriser l'usage disproportionné de la force, suscitent l'inquiétude, ainsi que l'indignation des Israéliens eux-mêmes, puisque d'importantes manifestations ont eu lieu à Tel-Aviv. Nous sommes convaincus que ces mesures illégales et provocatrices menacent de réduire à néant les perspectives de concrétisation de la solution des deux États, approuvée par l'Organisation des Nations Unies, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières de 1967.

Par ailleurs, les questions relatives au Moyen-Orient comprennent un sujet aussi sensible que le statut de Jérusalem – berceau des trois religions monothéistes – et de ses lieux saints. Les controverses qui entourent cette ville restent l'une des principales sources d'instabilité non seulement dans la zone du conflit israélo-palestinien, mais aussi dans l'ensemble du Moyen-Orient. Dans ce contexte, il est essentiel de garantir l'égalité d'accès de tous les fidèles aux Lieux saints et d'empêcher toute modification du statu quo. Nous prenons note du rôle joué par la Jordanie et la famille royale hachémite en tant que gardiens des Lieux saints de Jérusalem.

Le fossé qui subsiste entre le Fatah et le Hamas est un facteur qui complique le règlement du conflit israélo-palestinien, dans la mesure où il affaiblit les positions de négociation de la partie palestinienne. À cet égard, nous sommes disposés à œuvrer de concert avec d'autres acteurs, en premier lieu nos amis égyptiens, afin de faciliter le rétablissement de l'unité interpalestinienne sur la base de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous saluons la contribution de l'Algérie à la signature de la Déclaration d'Alger sur l'unité nationale palestinienne.

Notre position quant au règlement du conflit israélo-palestinien reste cohérente et inchangée. Nous devons faire respecter le droit légitime des Palestiniennes et des Palestiniens de disposer d'un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui vivra côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, comme le prévoit le cadre juridique international universellement reconnu. Nous partons du principe que c'est la seule façon de garantir la sécurité d'Israël et de répondre aux aspirations nationales du peuple palestinien.

Il est d'une importance fondamentale que cette politique soit soutenue par la majorité des États, comme cela a été confirmé en décembre dernier par le vote de l'Assemblée générale sur le train de projets de résolution

sur le Moyen-Orient (voir A/77/PV.52), parmi lesquels figurait une résolution prorogeant le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) jusqu'en 2026. Pour notre part, nous attachons une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire globale à toutes les personnes qui en ont besoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens dans les pays arabes voisins, par l'intermédiaire des organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et sous la direction de l'UNRWA. Nous estimons qu'il est important de continuer à apporter un soutien financier à l'Office afin que celui-ci puisse poursuivre son travail et aider des millions de réfugiés palestiniens dans tout le Moyen-Orient.

Nous souhaitons une fois de plus souligner l'importance de convoquer une réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient au niveau ministériel et d'établir des contacts étroits entre ce mécanisme et les Palestiniens, les Israéliens et les principaux acteurs régionaux. À ce jour, les travaux du Quatuor, malgré le soutien apporté par de nombreux États, restent paralysés en raison de la réticence des États-Unis à s'engager dans une coopération multilatérale, ce pays cherchant à privatiser entièrement le dossier du Moyen-Orient. La pratique et l'expérience nous ont appris que les tentatives visant à trancher unilatéralement ces nœuds gordiens en substituant une solution équitable par une trêve économique sont vouées à l'échec. La conséquence directe de cet amateurisme est la reprise des affrontements armés, qui causent des souffrances indicibles aux civils, tant du côté palestinien qu'israélien. Nous appelons le Secrétaire général, en sa qualité de membre du Quatuor, à promouvoir plus activement les efforts multilatéraux dans le cadre de ce mécanisme.

D'une manière générale, nous sommes profondément déçus que le règlement de la question palestinienne, comme un certain nombre d'autres questions relatives au Moyen-Orient, devienne progressivement une question secondaire, voire tertiaire, pour les États occidentaux. C'est ce qui ressort clairement de la liste des intervenants au présent débat public. On n'y trouve pratiquement aucun représentant de l'Occident, mais lorsqu'il s'agit de s'exprimer au Conseil de sécurité au sujet de l'Ukraine, ils sont plus que désireux de le faire. Cela est tout à fait révélateur, étant donné que la plupart des situations de conflit au Moyen-Orient ont été causées précisément par des mesures prises par les pays occidentaux.

Notre conviction est que les conflits régionaux ne doivent pas devenir les otages de la rivalité géopolitique. Afin d'insuffler un nouvel élan au règlement de la situation au Moyen-Orient, la consolidation des positions des acteurs extérieurs est plus que jamais nécessaire. Nous ne devons ménager aucun effort pour y parvenir, tout en nous engageant dans une coopération collective avec les États de la région, dont on ne saurait surestimer le rôle dans le processus de paix au Moyen-Orient.

À cet égard, nous rappelons à nouveau l'initiative prise par M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de convoquer une réunion élargie du Quatuor avec la participation des États arabes. Nous sommes convaincus que cette initiative devient de plus en plus pertinente, surtout si l'on considère que la plupart des acteurs du Moyen-Orient sont favorables à la reprise des travaux du Quatuor, seul mécanisme juridique international pour le processus de paix au Moyen-Orient approuvé par le Conseil de sécurité.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier M. Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé complet sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Le présent débat public arrive à point nommé, les tensions sur le terrain s'étant aggravées récemment. L'année dernière a été la plus meurtrière de mémoire récente dans le conflit israélo-palestinien et, comme nous l'avons vu, le début de cette année a déjà été marqué par de nouveaux incidents, notamment des décisions politiques, qui peuvent facilement mener à une escalade et menacer la stabilité régionale.

Il est extrêmement regrettable que nous continuions à être témoins des pertes tragiques en vies humaines subies par les deux parties. Il faut éviter et condamner les décisions provocatrices et les actions unilatérales, ainsi que les discours incendiaires, car ceux-ci ne manqueront pas de continuer d'aggraver et de saper une situation déjà fragile et ne feront que contribuer à une plus grande instabilité. Les événements auxquels nous avons assisté sur les Lieux saints et aux abords de ceux-ci le 3 janvier en sont un exemple.

Comme nous l'avons clairement indiqué lors de la séance d'urgence du Conseil de sécurité du 5 janvier (voir S/PV.9236), Malte réaffirme qu'il est nécessaire de garantir l'intégrité des Lieux saints et de maintenir et respecter pleinement, à tout moment, le statu quo juridique et historique. Nous continuons de reconnaître et

de respecter le rôle établi du Royaume hachémite de Jordanie, en sa qualité de gardien des Lieux saints.

Nous sommes préoccupés par les actions unilatérales qui visent à sanctionner les acteurs politiques qui cherchent des voies de recours judiciaires internationales. En tant qu'État Membre attaché au multilatéralisme et à l'ordre international fondé sur des règles, nous trouvons cette approche peu constructive. Nous espérons que les mesures annoncées seront reconsidérées, ce qui serait un signe positif pour la paix et la stabilité dans la région. D'une manière plus générale, les annonces politiques qui proclament une volonté de « de développer et d'encourager les colonies partout sur la terre d'Israël – en Galilée, dans le Néguev, sur le plateau du Golan et en Judée-Samarie – » nous éloignent de plus en plus de la solution des deux États.

Sur le plan de la sécurité, Malte continue de condamner fermement toute action qui met en danger la vie des civils palestiniens et israéliens, à savoir, les attentats terroristes commis contre Israël, qui sont inacceptables, ainsi que les opérations militaires israéliennes et la violence des colons en Cisjordanie, qui ont coûté la vie à des Palestiniens. Nous réclamons également justice et application du principe de responsabilité pour les victimes – dans la plupart des cas, des femmes et des enfants, qui souffrent de manière disproportionnée dans les situations de conflit.

Malte demeure préoccupée par la situation humanitaire à Gaza et souligne une nouvelle fois qu'il importe d'ouvrir les points de passage et de garantir un accès humanitaire sans entrave. Malte continue de saluer les efforts considérables déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour aider, protéger et défendre les réfugiés palestiniens, notamment dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, et elle considère l'Office comme une force stabilisatrice dans la région. Nous appelons en outre la communauté internationale à renforcer son appui au financement de l'Office, lequel a besoin de toute urgence de contributions.

Pour terminer, Malte réaffirme une fois de plus son attachement à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, fondé sur la solution des deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967, qui réponde également aux aspirations légitimes des deux parties et qui fasse de Jérusalem la future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

Nous demeurons convaincus que cela reste la seule solution pour instaurer la paix dans la région et que le dialogue et les engagements des acteurs concernés sont essentiels pour parvenir à un règlement propre à prévenir de nouvelles violences, de nouvelles souffrance et une nouvelle escalade.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence le 5 janvier en réaction à la visite d'un ministre israélien au Haram el-Charif/mont du Temple à Jérusalem (voir S/PV.9236). Le Japon reconnaît le rôle particulier que joue la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints de Jérusalem, et il attache une grande importance à la préservation du statu quo historique de ceux-ci. Toute action unilatérale de nature à aggraver une situation déjà tendue est inacceptable.

À la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/247, demandant à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur les conséquences juridiques découlant de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, nous avons vu le nouveau Gouvernement israélien annoncer une série de mesures contre l'Autorité palestinienne. Ces actions sont de nature à empêcher les parties de parvenir à une solution pacifique par la voie d'un dialogue et de négociations directs, fondés sur la confiance mutuelle entre les deux parties.

Le Japon est vivement préoccupé par la dégradation de la situation en matière de sécurité. Dans son récent rapport sur la situation (S/2022/945), le Secrétaire général indique que la Cisjordanie continue d'être le théâtre de niveaux élevés de violence au quotidien, et un certain nombre de victimes ont déjà été recensées cette année. À cet égard, le Japon appelle à la plus grande retenue afin d'éviter que la situation ne se dégrade davantage.

Le Japon appuie les efforts continus déployés par M. Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et par les pays de la région, tels que l'Algérie et l'Égypte, en faveur de la réconciliation nationale palestinienne.

Le Japon souligne le rôle essentiel que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la fourniture d'une aide au peuple palestinien. L'année dernière, nous avons contribué à hauteur

d'environ 30 millions de dollars à l'UNRWA et nous nous sommes engagés à verser 33 millions de dollars supplémentaires cette année, notamment en matière d'aide médicale, alimentaire et à l'éducation. Le Japon espère que cette aide contribuera à la construction de la paix en Palestine. L'assise financière de l'UNRWA reste fragile, et le Japon souhaite appeler la communauté internationale, en particulier les membres du Conseil de sécurité, à envisager de nouvelles contributions financières en faveur de l'Office.

Je conclurai en rappelant que le Japon est fermement résolu à ne ménager aucun effort pour promouvoir la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux paramètres internationaux. C'est la seule façon de parvenir à une paix juste et durable aussi bien pour Israël que pour la Palestine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

Je souhaite à tous les membres une bonne et heureuse année. Œuvrons de concert pour faire de 2023 une année meilleure pour le peuple palestinien.

Année après année, tandis que nous nous employons à faire des déclarations ici à l'Organisation des Nations Unies, la situation en Palestine ne fait qu'empirer. Bien que les appels à la justice retentissent aux quatre coins de l'ONU, l'injustice et la violence à l'égard des Palestiniennes et des Palestiniens s'intensifient. Selon les rapports de l'ONU, 2022 a été l'année la plus sombre depuis 2005 pour les Palestiniens de Cisjordanie. Des centaines de Palestiniens, dont des enfants, ont été tués. Dans le même temps, la situation politique demeure aussi incertaine que jamais. Il y a lieu de mettre fin au statu quo. Nous devons briser le cycle des préoccupations et de l'inaction et cesser d'employer deux poids, deux mesures.

Je soulignerai trois points. Premièrement, l'Indonésie se félicite de l'adoption de la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, en décembre 2022. Il s'agira du deuxième avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant le Territoire palestinien occupé. De nombreux mécanismes, rapports et résolutions sur la Palestine ont vu le jour, mais aucun changement notable n'a été enregistré. Le statu quo ne saurait être la norme. Nous devons garantir le suivi en bonne et due forme de tous ces processus.

Deuxièmement, nous devons militer pour obtenir des changements concrets. Au lieu de gérer le conflit, nous devons définir des mesures concrètes pour y mettre fin et progresser sur la voie d'une solution pacifique. Il ne peut y avoir de place pour la provocation. La Puissance occupante doit mettre fin aux politiques punitives à l'égard des Palestiniens. Elle ne doit pas empêcher les Palestiniens de faire valoir leurs droits économiques. Elle doit préserver le statu quo concernant les Lieux saints. Elle doit faire respecter le droit international et renouer avec un processus de paix crédible pour parvenir à la solution des deux États, sur la base de paramètres convenus au niveau international.

Troisièmement, j'appelle chacun et chacune d'entre nous à continuer d'apporter un appui indispensable. Nombreux sont ceux qui prédisent qu'une récession économique se profile à l'horizon. Pour des millions de Palestiniennes et de Palestiniens, les difficultés ne feront que se multiplier. Plus de 2 millions de Palestiniens ont besoin d'urgence d'une aide humanitaire. L'humanité nous commande de ne pas les laisser souffrir en silence, surtout dans cette situation difficile.

L'année 2023 doit être l'année des avancées dans le règlement de la question palestinienne. Il est de notre responsabilité collective de mettre fin à l'occupation israélienne une fois pour toutes.

À nos frères et sœurs de Palestine, je dis de laisser la lutte les unir, et non les diviser. L'Indonésie continuera de soutenir résolument le peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens une fois encore à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Alors que nous aspirions toutes et tous à ce que la nouvelle année soit placée sous le signe du calme, de la sécurité et de la stabilité, surtout au terme d'une année de bouleversements régionaux et internationaux, c'est avec surprise que l'Égypte et tous les pays du monde ont vu le Ministre israélien de la sécurité nationale faire irruption au Haram el-Charif à Jérusalem-Est, une provocation qui porte atteinte au statu quo juridique et historique à Jérusalem-Est et au rôle de gardien des Lieux saints de la ville de Jérusalem dévolu au Royaume hachémite de Jordanie. L'Égypte et de nombreux pays du monde ont publié des déclarations dans lesquelles ils rejettent et condamnent cette démarche en y voyant une menace pour la sécurité et la stabilité d'Al-Qods al-Charif et de l'ensemble du territoire palestinien.

Dans sa déclaration, l'Égypte a exprimé son rejet de cette incursion menée par un responsable israélien accompagné d'extrémistes. Nous avons mis en garde contre les conséquences qu'une telle action pourrait avoir sur la sécurité et la stabilité dans le territoire occupé et dans l'ensemble de la région, ainsi que sur l'avenir du processus de paix entre les deux parties. L'Égypte appelle à faire preuve de retenue, à assumer ses responsabilités et à s'abstenir de tout acte susceptible d'entraîner une nouvelle escalade. La même position a été exprimée dans le communiqué final du sommet tripartite qui s'est tenu au Caire le 17 janvier et qui a réuni la Jordanie, la Palestine et l'Égypte.

Il va sans dire que, malgré la dégradation de la situation dans le Territoire palestinien occupé en 2022, année que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a qualifiée d'année la plus meurtrière depuis 2006, la communauté internationale a maintenu sa position résolue en faveur des droits légitimes du peuple palestinien, en appuyant la demande adressée à la Cour internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur les pratiques israéliennes et en prorogeant jusqu'en 2026 le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, avec un financement accru au titre du budget ordinaire de l'ONU.

L'Égypte et tous les autres Membres de l'ONU attendent du Conseil de sécurité qu'il assume ses responsabilités en ce qui concerne les droits légitimes du peuple palestinien et qu'il mette un terme aux souffrances que celui-ci endure depuis des décennies du fait de l'occupation. L'Égypte insiste sur l'importance de prendre la série de mesures ci-après pour préserver la solution des deux États et instaurer la paix.

Premièrement, il convient de mettre un terme à toutes les mesures unilatérales qui compromettent la solution des deux États et détériorent plus encore la situation, notamment l'expansion des colonies de peuplement, les actes de violence contre des civils sans défense, en particulier les enfants, qu'ils soient le fait des forces israéliennes ou des colons, la démolition de maisons et d'installations palestiniennes, les opérations d'arrestation et les attaques contre les villes palestiniennes, sans oublier la nécessité d'éviter toute mesure susceptible de modifier le statut juridique de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en tant que Territoire palestinien occupé.

Deuxièmement, il faut éviter de porter atteinte au statut juridique et historique actuel des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem-Est et respecter la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie sur ces lieux.

Troisièmement, il importe de lever le blocus israélien imposé à la bande de Gaza depuis plus de 15 ans et de faciliter l'entrée des marchandises et la circulation des personnes entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, tout en veillant à ce que la communauté internationale apporte son soutien au processus de reconstruction de la bande de Gaza.

Quatrièmement, il faut offrir l'appui nécessaire au peuple palestinien et aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à s'acquitter pleinement de son mandat.

Cinquièmement, le Conseil doit honorer ses obligations en matière de protection internationale du peuple palestinien, notamment en amenant les auteurs de violences contre des civils et d'attaques contre des installations et des infrastructures civiles à répondre de leurs actes.

Sixièmement, il convient d'activer le rôle du Quatuor et de relancer les négociations de paix afin de concrétiser la solution des deux États en mettant en place un État palestinien indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au droit international et à l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, l'Égypte appelle l'attention sur les efforts soutenus qu'elle déploie pour parvenir à la réconciliation palestinienne et instaurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Comme tout le monde ici, nous attendons impatiemment que

l'occupation de la totalité des territoires arabes occupés depuis 1967 prenne fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Jardali (Liban) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement d'occupation israélien a délibérément commencé la nouvelle année par un geste qui déstabilise Jérusalem et heurte la sensibilité de millions de personnes au Moyen-Orient et dans le monde. Le Liban condamne fermement la prise d'assaut du Haram el-Charif, le 3 janvier, par le Ministre extrémiste de la sécurité nationale du Gouvernement d'occupation israélien, et considère qu'il s'agit là d'une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU en la matière, ainsi que d'une violation manifeste du statu quo historique et juridique à Jérusalem. Le Liban condamne aussi l'attaque perpétrée le 4 janvier par des extrémistes israéliens contre le cimetière chrétien du mont Sion, et nous demandons que les responsables soient tenus d'en répondre. Ces pratiques agressives sont lourdes de conséquences et constituent une cause directe de la montée de la violence et de l'instabilité.

La préservation du statut juridique et historique régissant le Haram el-Charif et le respect de la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem comptent parmi les éléments essentiels pour garantir la paix et la stabilité dans la région. À cet égard, le Liban appelle le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à prendre des mesures immédiates pour protéger les Lieux saints des attaques répétées des autorités d'occupation et des colons et s'assurer qu'Israël respecte le droit international.

En réponse à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/247, par laquelle elle sollicite auprès de la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur les conséquences juridiques de la violation persistante par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, le Gouvernement d'occupation israélien a annoncé la mise en place de mesures punitives contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne. Ces mesures illégales montrent bien que les Israéliens redoutent toute demande d'avis consultatif auprès de la Cour. Au vu de la violation persistante par le Gouvernement d'occupation du droit international et des résolutions des organes de l'ONU, dont la dernière en date est la résolution 2334 (2016), nous estimons que la solution réside dans le respect des résolutions internationales et de l'Initiative de paix arabe, adoptée à Beyrouth en 2002 et fondée sur la recherche d'une paix

juste et globale au Moyen-Orient, la création d'un État palestinien sis dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et le retrait de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes.

Le Liban saisit cette occasion pour exprimer son appui aux activités menées au sud du Litani par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à son rôle dans l'apaisement de la situation et le maintien de la sécurité et de la stabilité, compte tenu de la multiplication des violations quotidiennes par Israël de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

Le Liban se déclare une nouvelle fois profondément attristé par l'attaque survenue le 14 décembre dernier, qui a entraîné la mort du soldat de la paix irlandais Sean Rooney et blessé trois personnes. Le Liban insiste sur le fait que les responsables de cette douloureuse attaque seront tenus d'en répondre. La justice libanaise a récemment inculpé sept suspects, dont un a été arrêté à ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de vous adresser mes sincères remerciements, Monsieur le Président, pour les efforts appréciés que vous déployez pour faciliter les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de janvier. Je remercie également M. Tor Wennesland de l'exposé qu'il a présenté au Conseil.

L'année dernière a été marquée par une dangereuse intensification des cycles de violence et a été l'une des plus sanglantes pour le peuple palestinien depuis 2006, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les forces d'occupation israéliennes ont fait de nombreux martyrs parmi les civils palestiniens, y compris les enfants, des milliers de personnes ont été blessées ou placées en détention, sans parler de la destruction de centaines de maisons, de biens, d'installations civiles et de récoltes et des attaques perpétrées par des colons extrémistes.

Le Ministre israélien de la sécurité nationale a pris d'assaut la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif au début du mois. C'est là un fait condamnable et dangereux qui plonge un peu plus la région dans le conflit, la violence et l'instabilité.

La poursuite par Israël de ses pratiques illégales et illégitimes dans les territoires occupés poussera inévitablement la région du Moyen-Orient vers davantage de

conflit et de violence, tout en privant les peuples de la région de leur droit à la sécurité et à la paix et en menaçant la paix et la sécurité internationales.

Israël continue de provoquer l'outrage de près de 2 milliards de musulmans en attaquant sans relâche la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, lieu de culte réservé aux musulmans s'étendant sur 14,4 hectares, ce qui risque d'entraîner un conflit religieux dont les conséquences seront déléteres pour l'ensemble de la région. Israël bloque également en permanence l'accès à la mosquée Al-Aqsa, comme l'a démontré la police d'occupation israélienne en interceptant hier l'Ambassadeur de Jordanie en Israël alors qu'il entrait dans la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Nous rejetons ce type de comportement.

Israël continue par ailleurs d'expulser des Palestiniens de leur foyer, y compris dans Jérusalem occupée, dans le but de modifier l'identité de la Ville sainte, ce qui constitue un crime de guerre et une violation grave du droit international humanitaire et des responsabilités qui incombent à Israël en tant que Puissance occupante et a des conséquences juridiques particulières. La communauté internationale doit mettre fin à ces violations et refuser d'accepter la situation illégale qu'Israël tente ainsi d'imposer.

Israël ne s'est pas arrêté là. Il a aussi récemment imposé des mesures punitives contre le peuple palestinien, les dirigeants palestiniens et la société civile. Nous condamnons ces mesures et la politique punitive adoptée par Israël, et nous mettons en garde contre les conséquences de ces actes sur nos frères palestiniens.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, et doit immédiatement prendre des mesures pour protéger le droit international et mettre un terme aux pratiques illégitimes d'Israël à Jérusalem occupée, dans les Lieux saints de la ville et dans le reste des territoires palestiniens.

La Jordanie n'épargnera aucun effort pour défendre Jérusalem et ses lieux saints et pour défendre notre cause principale, qui est la question palestinienne. Nous continuerons d'œuvrer à préserver l'identité arabe, musulmane et chrétienne des Lieux saints de Jérusalem occupée et à protéger son statu quo juridique et historique actuel. Telle est la priorité de son gardien, S. M. le Roi Abdullah II.

La Jordanie continuera à collaborer avec ses frères palestiniens et tous les partenaires afin d'instaurer une

paix juste et globale fondée sur la solution des deux États et de garantir l'exercice de tous les droits légitimes de nos frères palestiniens, en particulier leur droit à la liberté et à créer un État souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe, pour réaliser une paix juste et globale.

La Jordanie souligne la nécessité que la communauté internationale œuvre efficacement à la levée de toutes les mesures unilatérales qui compromettent les perspectives de parvenir à une paix fondée sur la solution des deux États. C'est le seul moyen d'instaurer une paix globale et équitable. La solution des deux États, qui mettrait fin à l'occupation et mènerait à la création d'un État palestinien indépendant, est le seul moyen de parvenir à une paix équitable, qui est une option arabe stratégique et une nécessité pour la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons pas ignorer la question palestinienne. Nous ne pouvons pas faire fi du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Comme la Jordanie l'a toujours soutenu, la question palestinienne est la source du conflit, et elle est la clef de son règlement et de la paix juste et globale que nous recherchons. Il est impératif que la communauté internationale ouvre un réel horizon politique pour des négociations sérieuses et efficaces en vue d'une solution prévoyant deux États. La situation actuelle est intenable, et la menace qu'elle représente est claire pour tout le monde. Les mesures qui aggravent l'occupation ne mèneront pas à la paix ; leur résultat inévitable sera une escalade du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Larbaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous renouvelle, Monsieur le Président, nos félicitations pour l'arrivée du Japon au Conseil de sécurité et pour son accession à la présidence pour le mois en cours. Nous vous souhaitons plein succès dans vos nobles tâches, surtout au vu du regain de tensions aux niveaux régional et international, qui rendent la situation de plus en plus complexe.

La situation au Moyen-Orient, notamment en Palestine occupée, est dangereuse et a des conséquences néfastes pour la paix et la sécurité dans la région. C'est le résultat des mesures de provocation prises par la Puissance occupante, parmi lesquelles l'incursion dans

la mosquée Al-Aqsa, qui s'ajoute à une série de violations systématiques perpétrées quotidiennement par l'occupant contre le peuple palestinien sans défense et ses lieux saints.

L'Algérie condamne fermement ces actes criminels, qui constituent une grave violation des résolutions internationales et une marque de mépris pour les sentiments des musulmans et des chrétiens du monde entier. Le Président de la République algérienne, S. E. M. Abdelmadjid Tebboune, dans une lettre adressée au Secrétaire général sur les actes d'agression contre la mosquée Al-Aqsa, a appelé la communauté internationale et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités en mettant fin à ces pratiques criminelles persistantes et à assurer la protection du peuple palestinien frère et de ses lieux saints, en particulier dans la ville occupée de Jérusalem.

La ville de Jérusalem fait l'objet de violations quotidiennes de la part de la Puissance occupante, face auxquelles la communauté internationale continue d'observer un terrible silence. Le but de ces pratiques est de modifier la composition démographique et l'identité arabe, musulmane et chrétienne de la ville, ce qui saperait les efforts visant à relancer les négociations.

L'Algérie continue d'appuyer vigoureusement l'aspiration de l'État de Palestine à devenir Membre à part entière de l'ONU. Nous avons également appuyé la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, qui demande un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques des violations persistantes du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. C'est pourquoi, en tant que Présidente en exercice du Sommet arabe et membre du groupe tripartite arabe à New York, l'Algérie a signé il y a deux jours une déclaration conjointe au nom du Groupe des États arabes et de nombreux autres pays, réaffirmant notre ferme appui à la Cour et au droit international en tant que pierre angulaire du système international. Nous avons également exprimé notre attachement à la coopération multilatérale. À cet égard, nous rejetons les mesures punitives adoptées par la Puissance occupante contre le peuple palestinien et ses dirigeants après que l'Assemblée générale a présenté une demande d'avis consultatif à la Cour internationale de Justice.

La position arabe sur la question de la Palestine a été réaffirmée durant le Sommet arabe tenu à Alger. La position arabe souligne le caractère central de la question palestinienne et notre plein appui aux droits du peuple palestinien, y compris son droit à la liberté,

à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem comme capitale. Nous avons également souligné l'engagement collectif des pays arabes en faveur de l'Initiative de paix arabe de 2002 dans toutes ses composantes et priorités. Nous avons aussi insisté sur notre entière détermination à régler le conflit arabo-israélien conformément aux principes de l'échange de territoires contre la paix et du droit international, ainsi qu'aux résolutions internationales pertinentes. L'Algérie a maintenu une position cohérente. Nous continuons d'appuyer le peuple palestinien frère. Nous sommes pleinement convaincus qu'une paix juste et globale est un choix stratégique qui ne peut se concrétiser qu'en mettant fin à l'occupation de tous les territoires arabes et en mettant en œuvre les résolutions internationales et l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, nous souhaitons dire au peuple palestinien frère que lorsque le moment de la vérité sera venu, les véritables intentions et objectifs deviendront clairs et les mensonges seront exposés. Les personnes libres qui soutiennent la cause palestinienne placeront alors la liberté, la lutte et les sacrifices du peuple palestinien pour son autodétermination au-dessus de toute autre considération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Japon des efforts qu'il déploie à la tête des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à remercier sincèrement M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur les derniers faits nouveaux.

Le Royaume du Maroc, dirigé par S. M. le Roi Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods (Jérusalem) de l'Organisation de la Conférence islamique, a souligné qu'il était impératif de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de menacer le statu quo juridique, historique, géographique, religieux et démographique actuel de la ville de Jérusalem et de l'enceinte d'Al-Qods al-Charif, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité.

Dans la lettre qu'il a envoyée en novembre 2022 à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, S. M. le Roi Mohammed VI a souligné l'absence d'horizon politique concernant la question palestinienne. Il a indiqué que les mesures unilatérales sapent les perspectives de paix et ont permis

aux extrémistes d'attaquer les Lieux saints et de propager une culture de violence et de haine, ce qui pourrait transformer le conflit politique en conflit idéologique et entraîner de graves conséquences pour toute la région. Le Royaume du Maroc rappelle à quel point il importe de s'abstenir de toute mesure punitive contre le peuple palestinien et ses institutions.

Le Royaume du Maroc est convaincu que la question palestinienne est un enjeu central, une question fondamentale pour le Moyen-Orient, qui figure au premier rang des priorités internationales. Nous réaffirmons notre conviction à chaque occasion car nous estimons que la stabilité et la prospérité de la région sont étroitement liées à la recherche d'une solution juste et durable, dans le cadre du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La position du Royaume du Maroc concernant la juste cause palestinienne demeure claire et inébranlable. Nous rejetons toutes les tentatives de saper les droits légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit de créer un État indépendant, souverain et viable, fondé sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la sécurité, la stabilité et la paix. Le Royaume du Maroc insiste sur l'importance d'éviter toute mesure susceptible d'aggraver les tensions dans la région.

S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, continue à suivre de près et avec attention toutes les évolutions de la question palestinienne. Sa Majesté appelle à maintenir le statu quo juridique, culturel et historique d'Al-Qods al-Charif en tant que patrimoine commun de l'humanité, symbole de la coexistence pacifique entre les fidèles des trois religions monothéistes et centre des valeurs de respect mutuel et de dialogue. Il l'a souligné dans la Déclaration de Jérusalem, qu'il a signée conjointement avec S. S. le pape François, le 30 mars 2019 à Rabat.

Le Comité d'Al-Qods joue un rôle politique et apporte un appui concret au peuple palestinien en général et aux habitants de Jérusalem en particulier. Il combine les efforts politiques de S. M. le Roi Mohammed VI et le travail de terrain entrepris par l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif sous la supervision personnelle et effective de Sa Majesté. Depuis sa création en 1995, l'Agence a élaboré et mis en œuvre des projets concrets dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et de l'économie afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de Jérusalem et de préserver les hauts lieux culturels et spirituels de la ville

d'Al-Qods al-Charif, carrefour des trois religions monothéistes, patrimoine commun de l'humanité et symbole de la coexistence.

Le Maroc s'emploie constamment à améliorer les conditions de vie des Palestiniens. Récemment, en juillet 2022, S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, a mené à bien des négociations qui ont abouti à l'ouverture permanente du pont Allenby entre la Jordanie et la Cisjordanie. Cet accord a eu une incidence positive sur la vie quotidienne des Palestiniens et a facilité la circulation des personnes et des biens. Dans sa lettre de solidarité avec le peuple palestinien de 2022, S. M. le Roi Mohammed VI a souligné que les efforts et les démarches du Royaume du Maroc sur la question palestinienne reflètent un engagement sincère, qui se traduit par des mesures concrètes sur le terrain, qui sont appréciées et saluées par les dirigeants et le peuple palestiniens. Nous appelons par conséquent à préserver la juste cause palestinienne des enchères stériles et des calculs égoïstes qui ne la servent pas.

Enfin, je tiens à souligner que le Royaume du Maroc continuera à jouer son rôle historique, à soutenir la cause palestinienne et à maintenir le dialogue avec toutes les parties et les acteurs internationaux afin de créer les conditions propices à la relance des négociations entre les parties palestinienne et israélienne. Ce n'est que de cette manière que la sécurité et la stabilité pourront être instaurées au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial de l'exposé qu'il a présenté plus tôt dans la journée.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne juge préoccupantes la détérioration de la situation sur le terrain et l'augmentation de la violence en Cisjordanie occupée, qui alimentent les tensions et l'animosité. Nous appelons les parties à déployer des efforts en faveur de la désescalade et à mettre fin au cercle vicieux de la violence, dont tout le monde sortira perdant.

Comme le Coordonnateur spécial l'a dit au Conseil, l'année 2022 a enregistré le plus grand nombre de victimes palestiniennes en Cisjordanie depuis des années. L'Union européenne réaffirme son attachement

à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, et Jérusalem servant de future capitale des deux États. De plus, l'Union européenne s'efforcera d'encourager l'établissement récent de relations diplomatiques entre Israël et un certain nombre de pays arabes et à en tirer parti, en vue d'augmenter les chances de parvenir à un règlement global dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous notons que le Conseil de sécurité a convoqué une séance d'information d'urgence le 5 janvier (voir S/PV.9235) pour examiner la question de l'évolution de la situation dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. L'Union européenne rappelle l'importance particulière des Lieux saints et appelle au maintien du statu quo établi en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux accords antérieurs et dans le respect du rôle particulier que joue la Jordanie.

Soulignant la nécessité de respecter aussi le statu quo pour les lieux saints chrétiens, qui font l'objet de pressions croissantes, l'Union européenne rappelle qu'il importe de maintenir une coexistence pacifique entre les trois religions monothéistes. Nous suivrons de près l'évolution de la situation et ses implications sur le terrain, et restons prêts à contribuer davantage à la protection et à la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne réaffirme son ferme appui à la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne rappelle que le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par les États et les acteurs non étatiques, notamment du principe de responsabilité, demeure crucial pour la paix et la sécurité. Je prends note de la déclaration faite le 16 janvier par un certain nombre d'États Membres de l'ONU, dont une majorité d'États membres de l'Union européenne, concernant les mesures prises par Israël à la suite de la demande par l'Assemblée générale d'un avis consultatif à la Cour internationale de Justice.

Rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et qu'elles menacent de rendre impossible la solution fondée sur la coexistence de deux États, l'Union européenne réaffirme qu'elle est fermement opposée à la politique de colonisation d'Israël et

aux mesures prises dans ce cadre, telles que la construction d'une barrière de séparation au-delà des lignes de 1967, les démolitions et les confiscations de biens, y compris ceux construits grâce à des projets financés par l'Union européenne, les expulsions, les transferts forcés, notamment de Bédouins, les avant-postes illégaux et les restrictions des déplacements et de l'accès. Des mesures telles que les expulsions, les transferts forcés, notamment à Massafer Yatta, les démolitions, y compris de projets financés par l'Union européenne, et les confiscations de maisons ne font qu'aggraver un climat déjà tendu. L'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification des lignes de 1967, sauf celles agréées par les parties. Nous demandons à Israël de mettre fin à l'extension continue des colonies, qui a atteint des sommets ces dernières années, aux expulsions, aux démolitions et aux transferts forcés.

L'Union européenne condamne avec force les récents attentats terroristes commis en Israël, ainsi que toutes les formes de terrorisme, et reste déterminée à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous condamnons fermement les tirs de roquettes effectués sans discrimination par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes terroristes contre Israël. Nous déplorons la perte de vies civiles durant la flambée de violence à Gaza et dans ses environs en août 2022. Nous engageons toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour faire advenir un changement fondamental de la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, y compris la fin du bouclage et une ouverture totale des points de passage, tout en prenant en compte les préoccupations de sécurité légitimes d'Israël.

L'Union européenne continuera d'appeler l'Autorité palestinienne à organiser sans plus tarder des élections nationales libres, transparentes et ouvertes à tous. Nous exhortons toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à adhérer aux accords précédemment conclus, à renoncer à la violence et au terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister et à s'engager à respecter les principes démocratiques, notamment l'état de droit. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains, sont essentielles pour le peuple palestinien et, en définitive, pour la solution des deux États.

La société civile palestinienne doit être autorisée par toutes les parties à s'acquitter librement de sa tâche importante, tandis que la liberté d'expression doit être

respectée. Nous rappelons qu'il est impératif que les responsables de la mort de Nizar Banat en répondent. L'Union européenne est fière de son appui constant à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Nous demandons à Israël de s'abstenir de toute action qui empêcherait ces organisations de poursuivre l'action essentielle qu'elles mènent en matière de droits humains et dans les domaines humanitaire et du développement dans le Territoire palestinien occupé. Les lois antiterroristes ne doivent pas servir à saper l'action précieuse de la société civile ou ses efforts pour faire appliquer le principe de responsabilité.

Nous saluons les mesures visant à améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens, et appelons à la mise en œuvre des engagements pris lors de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue à New York en septembre.

Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, convenue, réaliste et conforme au droit international soit trouvée à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) restera vital pour fournir la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens et appuyer la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera de soutenir l'UNRWA dans tous ses secteurs d'activité, y compris à Jérusalem-Est. Nous appelons les autres à faire de même.

J'en viens brièvement à la situation en Syrie. À ce jour, une véritable solution politique inclusive au conflit en Syrie, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015), avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, et conforme au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), reste le seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie.

Après plus d'une décennie de conflit, il reste essentiel que la communauté internationale continue de rechercher une solution politique durable et claire. L'Union européenne est fermement attachée à cet objectif et appuie les efforts constants déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour que des progrès soient enregistrés concernant tous les aspects des résolutions du Conseil de sécurité, y compris son approche progressive et réciproque, afin que le processus politique avance et que les travaux de la Commission constitutionnelle reprennent.

Nous réaffirmons qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne sera possible tant que le régime syrien ne s'engagera pas dans une transition politique crédible, durable et inclusive, dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Il doit également coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et à ses enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques durant le conflit, y compris lors de l'attaque à Douma, ainsi que sur l'achèvement du démantèlement de son programme d'armes chimiques. En tant que membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, nous continuerons d'œuvrer pour que les responsabilités soient pleinement établies à cet égard.

L'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes sont essentielles pour une Syrie stable et pacifique. Toutes les parties responsables de violations du droit international humanitaire et de violations du droit des droits humains et d'atteintes à ces droits doivent répondre de leurs actes. Nous renouvelons notre appel pour que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie.

En l'absence d'un processus de justice internationale, les actions actuellement intentées, le cas échéant, pour crimes de guerre et autres crimes graves devant des juridictions nationales dans plusieurs États membres de l'Union européenne représentent une contribution importante pour que justice soit rendue, tout comme l'initiative canado-néerlandaise visant à demander des comptes à la Syrie pour violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous continuerons d'appuyer les efforts visant à collecter des éléments de preuve en prévision de poursuites judiciaires, notamment ceux déployés par le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie, ainsi que le travail de la Commission d'enquête.

L'Union européenne est fermement déterminée à connaître le sort des personnes disparues et examinera sous un œil favorable les formats envisagés pour un nouveau mécanisme de soutien aux familles des personnes disparues, tel que proposé dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Personnes disparues en République arabe syrienne » (A/76/890), qui étudie les moyens d'appuyer les efforts déployés afin de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie et d'identifier les dépouilles.

Les civils doivent être protégés en toutes circonstances. Nous nous faisons l'écho des appels lancés par

le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale.

Nous rappelons qu'il faut remédier aux causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés en mettant en œuvre la résolution 2254 (2015). L'Union européenne continue de mettre en garde contre tout nouveau déplacement de population à l'intérieur de la Syrie, et appelle l'attention sur le fait que ces déplacements pourraient être utilisés pour opérer des transformations sociales et démographiques. Les Syriens réfugiés dans les pays voisins ne peuvent toujours pas rentrer chez eux car les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au droit international, ne sont pas encore remplies. Il incombe au régime syrien de lever ces obstacles. L'Union européenne ne pourra appuyer les retours que lorsque ces conditions seront satisfaites.

L'Union européenne félicite les pays voisins de la Syrie qui accueillent un grand nombre de réfugiés syriens depuis plus d'une décennie, et appelle tous les dirigeants à s'abstenir de discours porteurs de division. Dans le même temps, les inquiétudes de la Türkiye pour sa sécurité du fait de la situation dans le nord de la Syrie doivent être apaisées par des moyens politiques et diplomatiques, et dans le plein respect du droit international humanitaire.

L'Union européenne et ses États membres sont les principaux donateurs et ont fourni 27,4 milliards d'euros pour répondre aux besoins découlant de la crise syrienne depuis 2011, dont plus de 4,8 milliards d'euros à la sixième Conférence de Bruxelles. Les besoins humanitaires en Syrie continuent d'augmenter : 90 % des Syriens vivent sous le seuil de pauvreté et 55 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire. On estime à 15,3 millions le nombre de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire en Syrie, soit 700 000 de plus qu'en 2022. Nous continuerons de manifester notre solidarité avec le peuple syrien, et nous prions la communauté internationale d'accroître ses contributions, en particulier les donateurs régionaux.

L'Union européenne a salué l'adoption à l'unanimité de la résolution 2672 (2023), sous votre présidence, Monsieur le Président, qui prévoit la poursuite du mécanisme transfrontière pour acheminer l'aide humanitaire des Nations Unies à la Syrie. Cependant, les acteurs humanitaires auraient eu besoin d'un mandat d'au moins 12 mois et de l'ouverture d'un deuxième point de

passage pour assurer un acheminement plus efficace de l'aide humanitaire à la population. Nous appuyons pleinement les appels répétés du Secrétaire général et du Coordonnateur des secours d'urgence pour un accès plus large. L'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire transfrontière des Nations Unies reste vital pour 4,1 millions de Syriens vivant dans le nord-ouest de la Syrie, dont 2,8 millions de personnes déplacées. Leur vie dépend de cette aide. L'Union européenne continuera de plaider pour que toutes les parties dépolitisent l'aide humanitaire et permettent son acheminement continu et sans entrave à tous ceux qui en ont besoin.

Les projets de relèvement rapide sont importants pour favoriser la résilience, le renforcement des capacités des populations ainsi que l'autonomie et l'avenir du peuple syrien. Les projets financés par l'Union européenne sont conçus pour aider les personnes qui en ont réellement besoin et pour renforcer la viabilité et le rapport coût-efficacité de l'action humanitaire. Nous ne financerons pas les efforts de relèvement rapide qui pourraient servir une transformation sociale et démographique.

Je voudrais réaffirmer une fois de plus que l'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien. Nous continuerons d'appeler toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien, à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015), seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie et de lui permettre de redevenir le pays uni, souverain, prospère et libre que nous souhaitons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan se félicite de l'organisation, par la présidence japonaise du Conseil, du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous exprimons notre vive inquiétude face à la détérioration constante de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'année 2022 a été l'une des années les plus meurtrières pour le peuple palestinien. Selon les rapports, 230 civils palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, dont 61 enfants, en plus des milliers d'autres blessés ou détenus, tandis que des centaines de

logements, biens et structures civils et des cultures agricoles ont été détruits.

Le Pakistan est également vivement préoccupé par la poursuite des actes d'agression, d'incitation et de provocation d'Israël contre les lieux saints chrétiens et islamiques, notamment la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Le Pakistan condamne avec fermeté la visite provocatrice du Ministre israélien de la sécurité nationale à l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Al-Aqsa est un lieu saint vénéré par les musulmans du monde entier. Depuis 14 siècles, les musulmans sont les gardiens aimants de la sainte mosquée Al-Aqsa. La violation de son caractère sacré heurte les sensibilités religieuses des musulmans du monde entier, exacerbe une situation déjà tendue dans les territoires palestiniens occupés et pourrait avoir de graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Pakistan rejette toutes les mesures et tentatives israéliennes visant à modifier le statu quo historique et juridique relatif à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et exige le plein respect du statu quo et du droit international à Al-Aqsa et dans tous les autres Lieux saints du Territoire palestinien occupé.

Le Conseil de sécurité doit agir de manière rapide et résolue pour mettre un terme à toutes ces violations israéliennes, assurer le plein respect du droit international et appliquer ses propres résolutions.

Il ne fait aucun doute pour personne que les agissements d'Israël dans les territoires palestiniens occupés – la saisie de terres et de propriétés au profit des colonies israéliennes, la violence contre les

Palestiniens – femmes, hommes et enfants – non armés, le blocus de Gaza et la profanation de la sainte mosquée Al-Aqsa – constituent autant de graves violations des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, y compris le droit international humanitaire.

Nous attendons avec impatience l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'occupation israélienne. Nous espérons que l'avis de la Cour amènera Israël à répondre de ses crimes dans les territoires palestiniens occupés. Le fait qu'Israël ait pris des mesures punitives contre les autorités et le peuple palestiniens pour avoir simplement demandé l'avis de la Cour témoigne de son sentiment d'impunité.

La perpétuation de l'occupation israélienne n'apportera pas la paix en Terre sainte. Même si elles sont dépossédées et privées de leurs droits par Israël, toutes les générations de Palestiniens qui se succéderont continueront à demander leur liberté et leurs droits fondamentaux, y compris leur droit à l'autodétermination.

La formule des deux États offre la seule solution au conflit israélo-palestinien. Il ne faut pas laisser l'extrémisme grandissant des dirigeants israéliens proscrire cette solution.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.